



# Assemblée générale

Soixante-cinquième session

**32<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 18 octobre 2010, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Deiss ..... (Suisse)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

## Point 11 de l'ordre du jour

### Le sport au service de la paix et du développement

#### a) Rapport du Secrétaire général (A/65/270)

#### b) Projet de résolution (A/65/L.4)

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie qui va présenter le projet de résolution A/65/L.4.

**M. Jomaa** (Tunisie) : En premier lieu, je souhaiterais exprimer la satisfaction de ma délégation suite à la publication du rapport du Secrétaire général intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : consolider les acquis » (A/65/270). Je me réjouis des activités entreprises par le système des Nations Unies, notamment le Bureau pour le sport au service du développement et de la paix.

Je voudrais également souligner toute l'appréciation de ma délégation pour les efforts inlassables et continus de M. Wilfried Lemke, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix. Nous saluons tout particulièrement ses activités en Côte d'Ivoire, en coopération avec l'Opération des Nations Unies dans ce pays, et à travers cette démarche, au nom des Nations Unies, son rôle auprès des autorités de ce pays ami, où la Tunisie dispose d'un personnel

militaire déployé dans le cadre de la mission de maintien de la paix de l'ONU. Nous souhaitons à M. Lemke plein succès dans sa noble tâche et l'assurons de notre soutien total aux efforts déployés pour garantir la réussite des programmes de promotion du sport à travers le monde.

La Tunisie, qui a été à l'origine de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique, proclamée et célébrée par l'Assemblée générale (résolution 58/5) en 2005, reste déterminée à poursuivre son œuvre afin de faire du sport, de par sa capacité de communication et de rapprochement, un puissant vecteur d'intégration et de développement, sur le plan aussi bien national qu'international, et un moyen de promouvoir la solidarité, la tolérance et la diversité culturelle et humaine.

Le sport est aujourd'hui entré dans les mœurs des Nations Unies et constitue un outil efficace à inclure dorénavant dans les thèmes majeurs soulevés au sein de notre Organisation, tel qu'on l'a remarqué lors des consultations sur le document final du Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement (résolution 65/1), qui comporte un paragraphe sur le rôle que peut jouer le sport afin de faciliter leur réalisation.

Nous remercions le Secrétaire général d'avoir élaboré le plan d'action présenté dans son rapport à la soixante et unième session (A/61/373) et nous nous félicitons qu'il l'ait reconduit dans son dernier rapport,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

10-58991 (F)



Merci de recycler 

avec des propositions d'améliorations et d'ajustements, qui, sans aucun doute, ne feront que renforcer l'efficacité du sport en tant qu'outil de promotion de la paix, du développement, de l'éducation et de la santé.

Je saisis cette occasion pour présenter nos chaleureuses félicitations à l'Afrique du Sud pour le bon déroulement de la dernière édition de la Coupe du monde et à Singapour, pour la réussite des premiers Jeux olympiques de la jeunesse. Ces événements ont clairement mis en exergue le caractère rassembleur du sport et l'engouement qu'il est capable de créer en faveur de l'amitié et de l'esprit sportif entre les athlètes et les supporters, quelles que soient leurs origines, appartenances ou croyances. Étant donné le caractère noble du sport et sa contribution vitale à l'émergence de nouvelles générations avides de bonne santé physique et mentale, la Tunisie saisit cette occasion pour inviter les États Membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire face aux dangers du dopage, qui guettent aussi bien la santé des sportifs que l'image et la crédibilité des manifestations sportives. Elle se félicite du nombre croissant d'États Membres ayant signé la Convention internationale contre le dopage dans le sport, premier instrument mondial dans la lutte contre ce fléau dangereux, adopté lors de la trente-troisième Conférence générale de l'UNESCO en 2005.

Dans le souci de perpétuer cette dynamique et afin de faire du sport un moyen de promotion des principes universels mis au service des générations futures, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution intitulé « Le sport comme moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix » au nom de Monaco, de la Tunisie, des membres du Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix et au nom des coauteurs dont les noms figurent dans le document A/65/L.4.

Je voudrais préciser que, depuis la publication de ce document, les États Membres suivants se sont ajoutés à la liste des coauteurs : Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Espagne, Finlande, Lituanie, Monténégro, Pologne, Portugal, République centrafricaine, Saint-Marin, Thaïlande et Zambie.

Ce projet est le fruit de consultations avec un grand nombre d'États Membres et avec plusieurs institutions des Nations Unies, auxquels nous

présentons nos sincères remerciements et exprimons notre gratitude pour l'intérêt accordé à ce texte.

Le projet encourage toutes les parties prenantes à collaborer avec le Conseiller spécial du Secrétaire général pour faire connaître davantage l'importance qu'il y a d'inclure le sport dans les programmes de développement, tout en invitant tous les États Membres à nommer un coordonnateur officiel chargé du sport au service du développement et de la paix, et à établir des partenariats novateurs avec le Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix.

J'exprime ici le souhait de voir ce projet bénéficier de l'appui de tous les États Membres de l'Assemblée générale, ce qui constituera un message fort à l'intention de tous ceux et celles agissant dans la noble pratique du sport et un encouragement majeur pour tous les sportifs.

**M. Quintães** (Brésil) (*parle en anglais*) : La délégation brésilienne voudrait tout d'abord se féliciter du projet de résolution A/65/L.4, présenté par les délégations de Monaco et de la Tunisie et intitulé « Le sport comme moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix ». Cet effort semble bien s'articuler avec les grandes initiatives et les programmes mis en œuvre par les États Membres et les organisations internationales pour promouvoir le sport d'une manière intégrée qui soit conforme aux réalisations accomplies dans d'autres domaines sociaux.

La pratique du sport est profondément ancrée dans la société brésilienne. Le sport au Brésil est donc traditionnellement considéré comme un élément déterminant pour établir les normes d'un comportement citoyen, jouant ainsi un rôle très particulier dans le maintien d'un tissu social sain. On ne saurait d'ailleurs trop insister sur le fait que l'accès au sport est un droit social fondamental qui est consacré par notre constitution.

À cet égard, le Gouvernement brésilien est convaincu que le sport peut être un facteur important d'intégration sociale et de développement, et un instrument de promotion de valeurs exemplaires et d'une éducation solide pour nos enfants et nos jeunes.

La politique de notre gouvernement consiste à considérer le sport dans un cadre plus large couvrant également les domaines de l'éducation et de la santé.

Nous pensons qu'envisager le sport sous une perspective sociale intégrée et globale promeut la paix et le développement.

Ce point de vue résulte de la prise de conscience collective que le sport ne peut à lui seul régler les problèmes sociaux et économiques complexes ni garantir la paix et la coopération mutuelle. Cela étant, le Gouvernement brésilien a adopté une série de politiques publiques qui mettent l'accent sur la promotion du civisme, de l'éducation et de la santé grâce au sport.

Plusieurs initiatives gouvernementales axées sur des partenariats entre les diverses parties prenantes et les institutions représentatives de notre société ont donc été lancées au Brésil. Nous avons notamment entrepris un programme grâce auquel plus de 12 000 détenus des établissements pénitentiaires publics sont employés pour fabriquer des articles de sport qui sont ensuite utilisés dans le cadre d'autres programmes éducatifs et sportifs mis en œuvre par le Gouvernement brésilien.

Le programme « Deuxième mi-temps » promeut pour sa part des activités sportives à l'intention des enfants et des jeunes qui fréquentent les écoles publiques et compte déjà plus d'un million de participants. De même, conformément aux recommandations du projet de résolution A/65/L.4, le Brésil met actuellement au point des projets de coopération internationaux dans le domaine du sport en partenariat avec d'autres pays en développement, notamment le Bénin, le Botswana, le Kenya, la Palestine, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie. Nous restons prêts non seulement à élargir et accroître la portée de ces programmes à d'autres pays, mais aussi à lancer des initiatives en coopération avec les institutions et programmes des Nations Unies.

Nous avons le sentiment qu'une décennie enthousiasmante axée sur le sport vient de commencer. Ces six prochaines années, le Brésil accueillera trois événements sportifs majeurs : les cinquièmes Jeux militaires mondiaux en 2011, la Coupe du monde de la Fédération internationale de football association en 2014, et les Jeux olympiques et paralympiques, respectivement en 2014 et en 2016. Au cours de cette décennie, le sport occupera la tête des préoccupations sociales, politiques et économiques du Brésil.

La décision d'accueillir ces mégaévénements cadre bien avec la priorité accordée à la promotion du

développement durable et de l'intégration sociale. De cette manière, le Gouvernement brésilien reste déterminé à encourager et à adopter des politiques publiques, convaincu que l'organisation de ces manifestations contribuera à créer plus d'emplois, à améliorer nos infrastructures nationales et à accroître les perspectives pour la jeunesse brésilienne.

Le Brésil espère également que ces mégaévénements nous donneront l'occasion de partager notre expérience de promotion du sport comme vecteur d'intégration sociale et de renforcer le développement de partenariats avec d'autres nations, notamment les pays en développement.

Pour toutes ces raisons, c'est avec la plus grande satisfaction que le Brésil appuie et parraine une nouvelle fois le projet de résolution sur le sport comme moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix.

**M<sup>me</sup> Aitimova** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Au nom de la République du Kazakhstan, je voudrais tout d'abord exprimer notre vive gratitude à M. Wilfried Lemke, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, et à son Bureau pour les activités louables qu'ils ont menées au cours de l'année écoulée.

Mon gouvernement tient également à remercier tout particulièrement le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui a été l'élément moteur de ces activités, de son rapport intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : consolider les acquis » (A/65/270). Le rapport contient un résumé complet des mesures prises aux niveaux national, régional et international pour que le sport contribue au développement et à la paix. Il met également en avant la manière novatrice dont le sport est utilisé pour promouvoir les messages de l'ONU dans les jeux mondiaux et les grandes manifestations sportives, comme par exemple durant la Coupe du monde 2010 de la Fédération internationale de football association (FIFA) en Afrique du Sud.

Première Coupe du monde organisée sur le continent africain, et en fait dans un pays en développement, elle a relancé les objectifs politiques, socioéconomiques et de développement de la région grâce au pouvoir fédérateur du sport. En outre, l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres pour qu'ils observent la trêve olympique, conformément à la résolution 64/4 universellement acceptée de l'Assemblée générale, a permis de maintenir la paix, la

sécurité et la dignité humaine, comme l'ont montré les XXI<sup>e</sup> Jeux olympiques d'hiver et les X<sup>e</sup> Jeux paralympiques d'hiver organisés à Vancouver, au Canada, en février et mars 2010.

Le Plan d'action sur le sport au service du développement et de la paix doit faire partie intégrante de toutes les politiques et tous les programmes nationaux et internationaux de promotion de la paix et du développement. Mon pays tient donc à mettre l'accent sur le rôle décisif joué par le Groupe de travail international sur le sport au service du développement et de la paix qui fournit une assistance technique aux États Membres et qui a tenu des consultations à leur intention afin que le sport serve à favoriser la promotion des mesures nationales pour la sécurité, les droits de l'homme, l'égalité et le bien de l'humanité.

Le Kazakhstan a pris des mesures particulières pour s'aligner sur les priorités de l'ONU en développant dans l'ensemble du pays un programme d'éducation physique et de sport à grande échelle, accessible à tous les groupes d'âge et à toutes les couches sociales, pour la période de 2007 à 2011. La loi nationale de 2008 oblige le Gouvernement à construire des installations et des infrastructures sportives, à entraîner les équipes nationales et à protéger le droit de chaque citoyen d'en jouir sur un pied d'égalité.

Le Kazakhstan a déjà mis en place un programme ciblé complexe pour les athlètes qui participeront aux XXX<sup>e</sup> Jeux olympiques d'été à Londres en 2012. Par ailleurs, le Kazakhstan accueillera les VII<sup>e</sup> Jeux asiatiques d'hiver, Asiada 2011, et des projets de grande envergure sont en cours d'exécution pour veiller à la réalisation en temps voulu des objectifs et des cibles convenus. Le programme comportera 69 tournois et portera sur 11 disciplines sportives. Environ 10 000 participants accrédités et 1 400 athlètes y prendront part.

Le Ministère du tourisme et du sport de la République du Kazakhstan, en collaboration avec les meilleurs architectes du monde, a engagé un vaste projet de construction de nombreux stades, arènes et installations sportives ultramodernes conformes aux normes internationales de durabilité et de sûreté. Environ 80 % des travaux de construction sont en cours, et toutes les installations devraient être prêtes à Astana avant le 25 octobre 2010 et à Almaty d'ici à la fin de l'année. Asiada 2011 seront les premiers jeux

d'hiver du continent, et mon gouvernement s'efforce d'en faire un événement mémorable pour la région. Le budget préliminaire pour la construction des installations et pour les autres préparatifs est d'environ 1 milliard de dollars.

Le Kazakhstan respecte strictement la réglementation de la Convention internationale contre le dopage dans le sport et l'a ratifiée. Nous tenons plus particulièrement à insister sur l'efficacité du sport en tant que facteur de développement et de paix, comme l'ont montré les XXI<sup>e</sup> Jeux olympiques d'hiver de Vancouver (Canada). Le Kazakhstan continuera de faire tout son possible à cette fin dans le cadre de ses activités nationales et régionales, mais aussi au niveau international.

S'inspirant des idéaux des Jeux paralympiques, le Kazakhstan, comme tous les autres pays, veille de plus en plus à ce que le sport participe à l'épanouissement et à la rééducation des personnes handicapées en mettant en place des conditions optimales pour leur participation. J'ai le plaisir d'annoncer que le Kazakhstan ratifiera bientôt la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif.

Le Kazakhstan s'emploie également à promouvoir l'excellence dans les sports professionnels et de compétition, ainsi que des activités sportives de loisirs pour l'ensemble de la communauté, avec des intérêts variés. L'accent est également mis sur la pratique du sport pour maintenir une bonne condition physique, et l'on s'emploie aussi à inculquer à la population les valeurs d'un mode de vie sain. Des lois ont été adoptées pour appuyer la création et le fonctionnement efficace d'organisations non gouvernementales axées sur le sport qui établiront un partenariat avec le Gouvernement pour promouvoir l'éducation et la santé et le bien-être physiques et mentaux.

L'un des plus grands avantages du sport est qu'il peut efficacement imprimer dans l'esprit des jeunes les idéaux du travail d'intérêt national et général et promouvoir les valeurs d'équité, de tolérance, de respect des règles, de l'esprit sportif, de l'ardeur au travail, d'une saine compétition et de bonne moralité. Le Kazakhstan met l'accent sur tous ces éléments.

Ma délégation trouve tout à fait encourageants le nouveau dynamisme et les efforts de communication de l'ONU, sous l'égide du Secrétaire général, pour

intégrer le sport au service du développement et de la paix. Nous demandons à toutes les parties prenantes – gouvernements, parlementaires, chefs religieux, universitaires, secteur privé, médias, société civile et, surtout, les groupes de jeunes – de déployer de plus amples efforts pour réaliser cette nouvelle vision du sport. Grâce à une action multilatérale collective, le sport peut être l'un des moyens les plus efficaces d'accélérer la réalisation des objectifs de développement en général, et des objectifs du Millénaire pour le développement en particulier.

Le sport n'est qu'un moyen, certes important, de renforcer nos efforts multilatéraux collectifs pour lutter contre les changements climatiques, le trafic de drogue et le trafic illicite sous toutes ses formes, et pour promouvoir la protection de l'environnement, le développement durable, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, ainsi que le dialogue culturel et interreligieux, pour ne citer que quelques domaines, grâce à une campagne de sensibilisation et d'action. Nous devons saisir cette occasion pour faire du sport le moteur des mesures d'appui à l'ONU et aux efforts déployés par les États Membres pour mettre en œuvre leurs programmes de développement et de paix.

**M. Benítez Versón (Cuba) (*parle en espagnol*) :** La Charte de San Francisco a mis en place les bases d'un nouveau système de relations internationales conçu pour éviter que ne se reproduisent les terribles conséquences des deux guerres mondiales du XX<sup>e</sup> siècle. L'objectif fondamental, énoncé dans le préambule de la Charte, est de préserver les générations futures du fléau de la guerre et d'établir un ordre international démocratique et équitable fondé sur le respect de la dignité égale de tous les êtres humains.

Plus de six décennies se sont écoulées depuis la création de l'ONU et la grande majorité du monde subit les conséquences de l'ordre international ambiant, qui est profondément injuste et non viable. Nous sommes témoins d'une triste situation économique et sociale caractérisée par la conjugaison de la crise économique et financière, de la crise alimentaire et de la crise énergétique, ainsi que par les conséquences néfastes du changement climatique, ce qui met en péril l'espèce humaine.

Aujourd'hui plus que jamais, il incombe à tous de favoriser un climat de paix internationale en promouvant la solidarité, la coopération et le multilatéralisme.

Le sport constitue un aspect important du développement, au niveau aussi bien national qu'international. Le sport renforce la solidarité et l'amitié entre les peuples, deux composantes indispensables à la promotion de la paix, du développement et de la coopération entre les nations.

Depuis le triomphe de la révolution cubaine en 1959, le sport a cessé d'être l'apanage de certains dans notre pays, pour devenir un droit de tout le peuple. En conséquence, Cuba remporte aujourd'hui des succès remarquables dans les compétitions sportives régionales et internationales.

Nous avons favorisé un système pédagogique dans lequel l'éducation physique fait partie intégrante de la formation de l'être humain, à toutes les étapes. Nous faisons en sorte que la préparation physique de nos enfants commence dès leur plus jeune âge. Dans le même esprit, nous nous opposons à l'activité sportive pratiquée dans le seul but d'une récompense en espèces sonnantes et trébuchantes. Nous condamnons également le vol des talents sportifs dont sont victimes les pays en développement, une pratique inadmissible dont Cuba a déjà dû subir les conséquences.

Pendant des années, le mouvement sportif cubain, avec à sa tête le Comité olympique cubain et notre Institut national des sports, de l'éducation physique et des loisirs a apporté sa collaboration désintéressée à différents pays du Sud. Nous avons détaché, en tant que coopérants, des techniciens, des instructeurs et des entraîneurs qui, en toute modestie, enseignent dans d'autres pays de nouvelles méthodes d'entraînement sportif, contribuent à en améliorer les résultats sportifs et favorisent la pratique de masse, tout en renforçant les liens de fraternité et d'amitié entre les peuples.

Nous avons également renforcé la coopération internationale en mettant notre Institut de médecine sportive et notre laboratoire national de contrôle antidopage à la disposition d'autres pays, en guise de contribution à la lutte contre le fléau de la drogue, qui corrompt les athlètes et entrave le respect des règles du jeu.

Cuba a également créé l'École internationale d'éducation physique et sportive, spécialisée dans la formation de professionnels de différents pays pour qui la solidarité est une valeur fondamentale.

Les pays du Sud méritent aussi d'accueillir les Jeux olympiques, qui sont un espace dédié à la

fraternité et à la solidarité. Nous sommes convaincus que les Jeux olympiques de 2016, à Rio de Janeiro, au Brésil, seront un succès de tous les pays du Sud.

Si nous favorisons la solidarité internationale, notamment par le biais de l'idéal olympique, tout l'armement mis au point par cette civilisation sera superflu. Élaborons et diffusons les idées de paix et de développement par le sport et nous obtiendrons un monde meilleur.

**M. Al Mujaini** (Oman) (*parle en arabe*) : Permettez-moi pour commencer, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée à sa soixante-cinquième session. Je vous souhaite plein succès dans votre mission, afin que nous puissions réaliser les objectifs ambitieux.

Le sport est un moyen important de renforcer la cohésion sociale et les idéaux de paix, de fraternité, de solidarité, de justice, de non-violence et de tolérance. Il facilite le règlement des problèmes au lendemain des crises. Le sport peut rapprocher les gens et servir de cadre propice au développement, à la paix et au développement social. Il est admis qu'il peut consolider la paix entre les divers pays du monde. Il transcende les frontières et les classes sociales et joue un rôle essentiel dans l'intégration sociale et le développement économique, dans des domaines tant politiques que culturels et géographiques.

Il est important, dans l'intérêt de la paix et du développement dans le monde que, outre sa contribution culturelle et intellectuelle à diverses questions, la jeunesse participe également à l'activité sportive. La pratique d'un sport permet en effet aux jeunes de faire preuve d'une créativité originale dans le développement de leurs sociétés. En encourageant la participation des jeunes à une activité sportive, nous devons leur fournir les moyens et ressources nécessaires pour concrétiser leur vision d'une patrie prospère et leurs aspirations en la matière. C'est une façon de les aider à renforcer leurs capacités et leurs compétences de manière à s'intégrer constructivement à la société et à réaliser les objectifs de paix et de développement, ainsi que de leur permettre de faire connaître leurs conceptions et leurs objectifs et d'accroître leurs chances d'apporter une contribution créative à leur société.

L'Assemblée générale a reconnu tout cela dans ses résolutions 58/5, 59/10 et 60/9, ainsi que

lorsqu'elle a proclamé 2005 Année internationale du sport et de l'éducation physique dans le but d'encourager la pratique du sport comme moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix. En outre, le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) souligne que les sports peuvent favoriser la paix et le développement.

Le sport et l'éducation physique sont des occasions possibles de pratiquer la solidarité et la coopération et, au-delà, la tolérance, ainsi qu'une culture de paix et d'égalité des sexes. Ils peuvent également contribuer à répondre aux besoins des personnes handicapées, permettre d'amorcer un dialogue entre les cultures et renforcer la cohésion sociale et la concorde.

Nous avons besoin de mettre en place au sein de l'ONU un cadre conjoint destiné à encourager le sport en tant que moyen de renforcer l'éducation, la santé, le développement et la paix. À cette fin, nous devons élargir le mandat du Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix, et l'accompagner d'une équipe de communication chargée de définir une méthode, des stratégies, des politiques et des programmes concrets afin d'accroître la prise de conscience et l'action coopérative au sein de l'Organisation et avec d'autres partenaires en dehors de l'ONU.

Notre gouvernement, sous le parrainage de S. E. le Sultan d'Oman, donne aux citoyens omanais tous les moyens de mener à bien leurs tâches dans les domaines du développement et de la construction, sachant que notre société est en majorité constituée de jeunes des deux sexes. En 2004, nous avons mis en place un Ministère des sports chargé de préparer la jeunesse à la pratique du sport, en coopération avec d'autres organes gouvernementaux dans tout le pays. Il a présidé à un renforcement des activités sportives dans le Sultanat dans de nombreux domaines et contribue à mettre en valeur le potentiel de la jeunesse, et sa capacité à communiquer avec d'autres pays amis et fraternels.

Notre ministère, sur la base de ce noble objectif, a pour ambition de mettre en place une infrastructure sportive permettant de garantir l'utilisation optimale des ressources techniques, humaines et matérielles dans le domaine du sport de compétition et du sport pour tous. Le Ministère cherche également à signifier clairement son ambition : promettre des services et installations sportives de qualité, moyennant une

organisation, des communications, un marketing et une construction efficaces et en nouant des partenariats avec les institutions pertinentes.

Dans le cadre de nos efforts pour renforcer les relations entre nos différents peuples, nous accueillerons en décembre 2010 la deuxième édition des Jeux de plage d'Asie, qui sera parrainée par le Conseil olympique d'Asie. Diverses activités sportives, toutes disciplines confondues, sont programmées dans le cadre de ce tournoi, auquel prendront part un grand nombre de pays asiatiques.

**M<sup>me</sup> Fulp** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): La délégation des États-Unis appuie la pratique sportive en tant que moyen de promouvoir la paix et le développement. Elle se félicite de ce que le sport peut apporter à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le sport peut favoriser la paix et le développement, contribuer à créer une atmosphère de tolérance et de compréhension et être mis au service de l'éducation. Des manifestations sportives bien planifiées contribuent à favoriser la coopération, la solidarité, l'insertion sociale et la santé entre tous les participants.

Tout au long de l'histoire, le sport a joué un rôle important dans la vie sociale, politique et économique des peuples et des pays. Le sport est une passion culturelle partagée qui a le pouvoir de rassembler les gens au-delà des fractures régionales, raciales et religieuses. L'un des grands avantages du sport est qu'il rappelle à l'humanité ce qu'elle a en commun, et non point ce qui la divise.

Conscients de la valeur du sport, les États-Unis ont créé un bureau appelé « SportsUnited » au sein du Bureau des affaires éducatives et culturelles du Département d'État, chargé de programmer des manifestations sportives internationales au bénéfice des collectivités locales, l'objectif étant d'aider les jeunes d'autres pays à prendre conscience de la façon dont les succès sportifs peuvent leur permettre d'être mieux armés dans la vie et de réussir dans leurs études. SportsUnited donne l'occasion à de jeunes étrangers de s'imprégner de la vie et de la culture américaines, et aux jeunes américains qui entrent en contact avec eux de se familiariser avec d'autres cultures et avec les problèmes que rencontrent aujourd'hui les jeunes d'autres pays.

Depuis 2002, le Département d'État finance et organise des programmes sportifs dans plus de 80 pays

de toutes les régions du monde. Les activités entreprises dans le cadre de ces programmes portent sur plus de 25 disciplines et domaines comme les sports pour handicapés, la gestion de centres sportifs, les sports de loisir et la direction des sports.

Il y a tant de choses à imaginer dans le monde sportif qu'on pourrait appliquer au quotidien pour améliorer la vie de tous, que ce soit au-delà des océans, dans nos quartiers ou même dans nos foyers. Ainsi, la campagne « Let's move ! » lancée en 2010 par l'épouse du Président, Michelle Obama, pour lutter contre l'obésité infantile a une incidence réelle sur la vie des jeunes et des familles. Elle encourage les jeunes à pratiquer une activité physique et améliore la qualité de l'éducation sportive et l'offre en la matière dans les écoles. Et nous sommes fiers de faire observer que la campagne « Let's move! » repose sur un partenariat exemplaire entre les secteurs privé et public qui est à la base de sa réussite.

Le sport a la capacité de nous rassembler et de nous aider à bâtir des sociétés plus solides. L'évolution de nos sociétés passe obligatoirement, entre autres, par la pleine intégration des femmes et des filles, et le sport s'avère à cet égard un remarquable moyen d'y parvenir.

Dernièrement, l'Association nationale féminine de basket-ball a décerné le prix de l'« Inspiration » à la Représentante permanente des États-Unis auprès de l'ONU, Susan Rice. Ayant elle-même beaucoup pratiqué le sport à l'école, elle a rappelé à l'audience que :

« Nos filles ont besoin de prendre exemple des figures qui les inspirent et les incitent à jouer au mieux de leurs capacités sur le terrain, à se donner à fond dans les compétitions et à gagner de façon conforme à leurs aspirations [...]. Le sport est tout simplement trop important pour être l'apanage des seuls garçons. Les filles doivent prendre très tôt l'habitude d'être volontaires et tenaces : cela leur servira toute leur vie. Il s'agit réellement de fondamentaux – de techniques que j'ai apprises sur le terrain – bien avant de m'asseoir à une table de négociations. »

Le fair-play qu'il enseigne est l'autre bienfait du sport pour notre société. Et la pratique délétaire du dopage est peut-être le plus grand danger que court ce principe. Je suis heureuse de signaler, à cet égard, que les États-Unis ont ratifié en 2008 la Convention

internationale contre le dopage dans le sport, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Cette ratification a sanctionné notre engagement de longue date en faveur du renforcement des contrôles antidopage et notre promesse d'appliquer et de faciliter les contrôles antidopage adaptés lors des compétitions organisées aux États-Unis.

Ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général à l'occasion du présent débat (A/65/270). Il nous présente utilement un bilan actualisé des progrès concernant le sport au service du développement et de la paix, les recommandations du Groupe de travail international, le fonctionnement du Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix, le Fonds d'affectation spéciale pour le sport au service du développement et de la paix, et du Plan d'action sur le sport au service du développement et de la paix.

En outre, les États-Unis appuient avec satisfaction le projet de résolution d'aujourd'hui intitulé «Le sport comme moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix» (A/65/L.4), déposé au titre du point 11 de l'ordre du jour : «Le sport au service de la paix et du développement».

Athlètes et résultats sportifs représentent de formidables exemples pour notre société mondialisée, qui se multiplient année après année. Comme je l'ai expliqué, les États-Unis ont depuis des décennies fait du sport une partie intégrante de leur action extérieure dans le monde. Et cet engagement est patent jusqu'au sommet de la hiérarchie. Le Président Obama a reçu dernièrement à Washington de jeunes joueurs de basketball russes – filles et garçons –, qui se trouvaient aux États-Unis dans le cadre d'un programme de visites parrainé par SportsUnited. Il les a invités au gymnase de la Maison Blanche pour quelques tirs au panier.

La diplomatie, de nos jours, ne s'exprime pas que dans les séances officielles au sein de salles de conférences; elle parle aussi au travers d'échanges entre personnes qui font tomber les barrières et renforcent les liens d'amitié. Le sport est un langage véritablement universel. Il nous apprend à travailler en équipe, à être disciplinés et à avoir confiance en nous-mêmes. Le sport repose sur les valeurs et les points

forts des travaux que nous menons ici, à l'ONU, favorisant ainsi le développement et la paix.

**M. Stone** (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie est attachée aux principes du sport au service du développement et de la paix et au rôle que l'Organisation des Nations Unies peut jouer pour servir ces principes. Nous saluons le rapport du Secrétaire général sur ce sujet (A/65/270) présenté ce matin, et souhaitons saisir l'occasion qui nous est donnée pour remercier M. Wilfried Lemke, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, pour ses efforts.

Nous remercions également la Tunisie d'avoir présenté le projet de résolution (A/65/L.4) dont nous sommes saisis aujourd'hui et que l'Australie est heureuse de coparrainer.

Nous remercions aussi la Suisse, et en particulier l'Ambassadeur Peter Maurer, pour le rôle de coprésident qu'il a assumé ces dernières années, ainsi que l'Ambassadeur Jomaa de Tunisie, du Groupe des Amis. Nous apprécions le fait que cette année, Monaco ait assumé la présidence du Groupe, et nous attendons avec intérêt de travailler avec les Ambassadeurs Picco et Jomaa pour renforcer le rôle du Groupe des Amis.

De nombreuses études sur le sport au service du développement indiquent de manière empirique le rôle direct que le sport, en tant que composante des programmes de développement internationaux, joue en faveur des droits de l'homme, de l'inclusion sociale et du développement communautaire. Outre la forme physique et un bon état de santé, le sport favorise le développement d'autres compétences et attributs, à savoir, la confiance, le respect de soi, l'esprit d'équipe, la coopération, l'interaction sociale, la communication interpersonnelle, la tolérance et le règlement des conflits. Le sport offre un moyen d'améliorer la vie des enfants les plus marginalisés et les plus exclus, notamment les filles, les enfants des communautés pauvres, les enfants non scolarisés et les enfants qui travaillent, et les handicapés.

C'est pour ces raisons que le sport reste un outil intégral de la coopération pour le développement de l'Australie. Le Programme australien de promotion du sport finance les programmes communautaires de sport au service du développement de plus de 40 pays. Œuvrant de concert avec les autorités et les communautés locales, l'Australie est en mesure d'accroître les capacités des partenaires à planifier et à

mener des activités sportives de qualité qui contribuent à répondre aux priorités de développement identifiées au niveau local.

En 2010, les programmes sur le sport au service du développement incluent un programme de sauvetage en planche de surf au Viet Nam, une intensification des services fournis aux handicapés au Malawi par le biais du sport, la création de clubs de jeunes dans les zones sortant d'un conflit à Sri Lanka, un programme appelé « Kicking AIDS Out » qui recourt à des analogies sportives et à des jeux pour transmettre des messages sur le VIH et le sida aux jeunes des Caraïbes, et la formation de joueurs, d'entraîneurs et d'administrateurs pour promouvoir une participation active au sport parmi les femmes rurales aux Fidji.

Le sport en Australie a toujours aidé à créer la cohésion sociale qui lie les familles, les communautés, les régions et la nation. Il rassemble des gens de nationalités, de religions et de cultures différentes et aide à promouvoir la tolérance et la compréhension.

**M. Aisi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord applaudir les nombreuses délégations, notamment la délégation tunisienne, qui ont aidé à promouvoir le développement humain par le biais du sport et de l'éducation physique grâce au projet de résolution dont nous sommes saisis (A/65/L.4).

Le sport et l'éducation physique jouent un rôle global de plus en plus important dans le maintien de l'unité nationale, de la santé et des liens culturels. La culture sportive constitue une base pour la cohésion sociale, la formation des valeurs et l'esprit national. Elle est et peut continuer à être une façon pour des cultures différentes de trouver un terrain d'entente, d'initier un dialogue et d'établir des relations.

Le sport rassemble effectivement les personnes et les communautés. Par exemple, les Jeux olympiques, outre qu'ils mettent au jour les capacités sportives extraordinaires des athlètes, contribuent à créer des liens interculturels qui comblent les fossés ethniques et culturels. L'année prochaine, les Jeux du Pacifique Sud réuniront à nouveau les meilleurs athlètes des îles du Pacifique qui rivaliseront et participeront dans un esprit sportif. Je voudrais ajouter ici que nous venons d'assister à l'heureuse issue des Jeux du Commonwealth à New Delhi, et je félicite le Gouvernement et le peuple indiens d'avoir si bien organisé cette manifestation. Ce type de manifestation

sportive est l'occasion de promouvoir une forme saine de nationalisme, et un esprit d'unité parmi les pays.

La promotion de l'éducation physique est également une façon de développer les talents et les aptitudes des enfants au maximum de leur potentiel. Dans de nombreux pays, les programmes d'éducation physique sont en danger de détérioration. La diminution des programmes sportifs et d'éducation physique limite l'impact positif du sport sur la promotion et le maintien du bien-être physique et mental de l'enfant. Les programmes scolaires d'éducation physique sont essentiels, et il a été établi qu'ils améliorent les performances académiques. Le sport est un moyen pour les jeunes de s'exprimer et de jouer au sein d'une communauté sociale. C'est un moyen de réduire les maladies, de favoriser la santé mentale et d'améliorer le développement local, et il constitue une alternative à des activités nocives telles que la toxicomanie et la criminalité.

Nous sommes conscients des dangers auxquels sont confrontés les sportifs et les sportives, ainsi que les jeunes athlètes, face aux problèmes de la violence, du dopage, du surentraînement, de la privation et d'autres menaces. Ces dangers soulignent la nécessité de trouver des moyens plus efficaces de lutter contre le dopage et les processus destructeurs auxquels sont exposés nos jeunes athlètes.

Nous soulignons l'importance du rôle que joue la communauté internationale pour fournir un financement et des ressources aux institutions sportives afin que celles-ci puissent mettre effectivement en place des programmes qui mettront le sport et l'éducation physique à la portée de tous. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour définir un code de bonnes pratiques afin de continuer à lutter contre les dangers qui menacent nos jeunes athlètes.

En œuvrant collectivement au développement du sport et de l'éducation physique, nous pourrions renforcer les infrastructures sportives pour en faire des outils au service de la santé, de l'éducation, et du développement social et culturel. Nous appelons la communauté internationale et les organisations sportives internationales à continuer à aider les pays en développement, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement à renforcer les programmes de sport et d'éducation physique. Et je voudrais me féliciter ici de la présence parmi nous du

représentant du Comité international olympique, qui interviendra tout à l'heure.

Le sport et l'éducation physique peuvent servir à réaliser d'autres objectifs internationaux, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Le sport est l'occasion de développer des compétences positives telles que la discipline, la confiance et le respect. Nous encourageons l'ONU et les membres participants à trouver des moyens nouveaux et innovants de se servir du sport comme source de communication et comme moyen de réduire les tensions et d'engendrer la concertation.

Enfin, nous demandons à la communauté internationale, y compris aux organisations sportives internationales et aux organisations apparentées, de créer des partenariats pour le développement des programmes de sport et d'éducation physique. Ce faisant, nous investissons également dans les efforts mondiaux de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

**M. Shanta Kumar** (Inde) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège de participer au présent débat sur le sport au service de la paix et du développement. Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général pour son rapport sur la question à l'examen (A/65/270).

Le sport est un élément important dans la formation du caractère. Il enseigne non seulement à être juste et équitable, mais il prépare aussi aux difficultés de la vie. Outre le fait qu'il garantit la condition physique et des modes de vie sains, le sport, qui est une activité extrêmement populaire chez les jeunes, peut aider à les motiver, à former des équipes, à développer des compétences de direction, à promouvoir le volontariat et à éduquer. Le sport cherche également à promouvoir la paix, l'égalité et l'amitié entre les peuples et les nations. En fait, il est difficile d'imaginer un moyen plus puissant pour inspirer et rassembler la population autour d'un objectif commun.

Swami Vivekananda, le grand philosophe indien, lorsqu'il a été approché par un jeune homme qui voulait qu'il lui explique la signification de la Bhagavad Gita, aurait examiné son apparence physique et lui aurait conseillé de commencer par jouer au football. « Développe ton corps et ton esprit », a dit Swamiji au jeune homme, « et tu seras mieux à même d'étudier et de comprendre la Gita ». Swamiji a

clairement indiqué qu'un corps et un esprit sains étaient essentiels dans notre quête de paix et de sport – ils jouent effectivement un rôle crucial à cette fin.

Le lien intrinsèque entre le sport et les jeux et la quête humaine d'excellence a été reconnu dès le début de la civilisation humaine. Il est devenu un symbole de la civilisation de la Grèce antique, qui est l'ancêtre du mouvement olympique.

Le sport, les jeux et la condition physique font partie intégrante de la civilisation indienne, comme l'atteste l'existence du système très perfectionné du yoga et d'une large gamme de jeux locaux très développés, notamment les arts martiaux. Après notre indépendance, notre tout premier plan quinquennal a insisté sur l'intégration de l'éducation physique et du sport à l'éducation formelle. Nous nous sommes employés à généraliser la pratique du sport et à créer des infrastructures sportives modernes. L'Inde a adopté une politique nationale du sport en 2001. Nous avons en outre encouragé le fonctionnement autonome des fédérations sportives nationales et sommes heureux de constater qu'aujourd'hui, tous les secteurs de notre société, y compris les médias et le monde des affaires, participent activement à la promotion du sport.

Le sport s'est avéré un outil très efficace pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la prévention du VIH/sida, de la protection de l'enfance et du développement de l'enfance. Il permet de sensibiliser la population et de mobiliser une action d'envergure, ouverte et déterminée pour appuyer les programmes de développement.

Je suis heureux qu'il soit largement reconnu que le sport peut contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et que de nombreuses personnalités sportives se soient associées à l'ONU pour sensibiliser la population et lui faire comprendre les nombreux problèmes qui touchent la jeunesse et la société. Dans ce contexte, je suis évidemment particulièrement heureux que l'icône nationale du cricket indien, Sachin Tendulkar, joue le rôle d'ambassadeur itinérant du Programme des Nations Unies pour le développement et que notre ancien champion de tennis, Vijay Amritraj, ait joué le rôle de messenger de la paix des Nations Unies en 2001.

L'Inde a été honorée d'accueillir les XIX<sup>e</sup> Jeux du Commonwealth, qui viennent de se terminer à Delhi.

Cette grande manifestation, qui a duré deux semaines, a compté la participation de 71 pays du monde entier et de plus de 7 000 athlètes, qui ont célébré l'excellence sportive, les compétences et l'endurance humaines, mais surtout le courage et le caractère. Les Jeux ont défendu et renouvelé l'esprit fondamental de paix, d'égalité et d'amitié entre les peuples et les nations.

Nous félicitons tous les pays qui ont organisé avec succès d'importantes manifestations sportives mondiales et régionales au cours de l'année écoulée. Nous souhaitons par ailleurs plein succès à tous les pays qui accueilleront des manifestations sportives dans les mois et les années à venir. Nous estimons que ces grandes manifestations sportives renforceront les liens précieux de bonne volonté et de compréhension qui nous unissent au sein d'une même famille.

**M<sup>me</sup> Rulumeni** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): C'est un honneur et un privilège pour l'Afrique du Sud que de participer à cet important débat consacré au sport au service de la paix et du développement. Nous remercions le Secrétaire général de son dernier rapport en date sur la question, intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : consolider les acquis » (A/65/270).

Ce débat arrive quelques mois seulement après la Coupe du monde FIFA 2010, organisée pour la première fois sur le sol africain. En effet, l'Afrique du Sud est fière d'avoir accueilli une manifestation spectaculaire et mémorable qui a souligné une fois de plus le renouveau de l'Afrique. L'Afrique du Sud a été la scène et l'Afrique le théâtre de l'amélioration de la cohésion sociale de l'Afrique. Il s'est en réalité agi d'une coupe du monde africaine.

En Afrique du Sud, le sport a joué un rôle crucial dans la disparition du système de l'apartheid et dans l'avènement d'une société nouvelle après 1994. La prise de conscience de ce que le sport peut être utilisé à des fins de reconstruction et de développement découle de l'esprit d'unité qui a prévalu durant les manifestations telles que la Coupe du monde de rugby, la Coupe d'Afrique des nations, la Coupe du monde de cricket et la récente Coupe du monde de football. Nelson Mandela, notre icône, se trouve au centre des initiatives sud-africaines de développement et de reconstruction liées au sport. À ce stade, je me souviens de ses paroles lorsqu'il a dit :

« Le sport a le pouvoir de changer le monde, le pouvoir d'inspirer, le pouvoir d'unir les gens

d'une manière tout à fait unique. Le sport peut créer l'espoir là où auparavant existait le désespoir. C'est un instrument de paix qui est plus puissant encore que les gouvernements. Il fait tomber les barrières raciales. Il se rit de toutes les formes de discrimination. »

Comme cela a été déclaré dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), le sport peut favoriser la paix et le développement et contribuer à créer une atmosphère de tolérance et de compréhension. Le sport a été reconnu comme étant un outil puissant pour contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). À cet égard, nous plaidons pour que priorité soit accordée à l'Afrique dans notre action collective, par le biais du sport et par d'autres moyens, pour atteindre ces objectifs importants et réalisables.

Avant le début de la Coupe du monde, le Président Jacob Zuma a lancé la campagne « One Goal » (« Un but »), pour appuyer l'action visant à assurer l'éducation pour tous, qui est l'OMD 2. L'Afrique du Sud considère le sport comme une partie importante de l'éducation. Cette campagne fait partie d'un ensemble d'initiatives nationales visant à réaliser l'accès universel à l'éducation.

Dans sa résolution 64/5, l'Assemblée a également reconnu le rôle que joue le sport en Afrique en tant qu'instrument de promotion de l'unité, de la solidarité, de la paix et de la réconciliation et comme outil promotionnel pour les campagnes préventives contre les fléaux, tels que le VIH/sida, qui frappent la jeunesse du continent. Même si le sport ne peut à lui seul empêcher les conflits ou consolider la paix, il peut, à maints égards, contribuer à une action d'envergure et globale.

En plaçant la Journée de l'Afrique cette année sous le thème « La consolidation et le maintien de la paix à travers le sport », l'Union africaine a clairement reconnu la contribution du sport à la paix et au développement. Il se trouve que l'Union africaine a également proclamé l'année 2010 Année de la paix et de la sécurité. L'Afrique du Sud, qui participe activement aux efforts de consolidation de la paix en Afrique, encourage la pratique du sport comme moyen de promouvoir la paix et de faire progresser le programme de développement de l'Afrique.

Depuis 1994, notre gouvernement a adopté une série de lois progressives pour promouvoir les femmes

par le sport, conscient du rôle décisif que les femmes sont appelées à jouer à tous les niveaux du développement de la société, y compris dans le sport. Le renforcement du pouvoir des femmes est manifeste dans leur présence croissante à des postes à responsabilité dans le secteur sportif. Nous tenons aussi à souligner que nous avons promulgué des lois visant à protéger les personnes handicapées et à en promouvoir l'autonomisation, pour leur permettre de participer à des activités sportives dans des conditions optimales. En réponse directe à l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport publié sous la cote A/61/373, l'Afrique du Sud s'emploie actuellement à intégrer la question du sport au service du développement et de la paix à sa législation nationale.

L'Afrique du Sud accueille favorablement le Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix. Nous mettrons donc en œuvre ce Plan d'action au niveau national, conformément aux normes internationalement convenues. Notre gouvernement réaffirme que les partenaires nationaux et internationaux, y compris le système des Nations Unies, doivent coopérer pour réaliser les objectifs fixés dans le Plan d'action. Nous saluons également les efforts déployés par le Groupe de travail international pour le sport au service du développement et de la paix et attendons avec intérêt la publication de son rapport.

Nous attendons également la publication, prévue à la fin de cette année, du rapport analytique sur les activités relatives à la Coupe du monde de la FIFA 2010. L'Afrique du Sud appuie l'adoption par l'Assemblée générale du projet de résolution intitulée « Le sport comme moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix », dont nous nous porterons coauteurs.

Enfin, l'Afrique du Sud remercie une nouvelle fois l'ONU, en particulier le Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix, et la communauté internationale dans son ensemble pour le soutien qui nous a été offert durant cette Coupe du monde. Nous espérons que cet événement sportif a définitivement changé la manière dont l'Afrique est souvent perçue.

**M<sup>me</sup> Picco** (Monaco) : Au lendemain de la tenue du Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement, ma délégation ne peut que se réjouir de la reconnaissance que la communauté des États

Membres a conférée au sport. En effet, en adoptant le document final (résolution 65/1), les chefs d'État et de gouvernement ont confirmé la pertinence du sport en tant que vecteur d'éducation, de développement et de paix qui « peut favoriser la coopération, la solidarité, la tolérance, la compréhension, l'insertion sociale et la santé aux niveaux local, national et international ».

La participation du Secrétaire général à la table ronde consacrée au thème du « Sport, outil pour le développement », organisée en marge du Sommet, traduit encore davantage son engagement de faire valoir le pouvoir du sport. Ce pouvoir permet d'ores et déjà la sensibilisation de l'opinion publique sur des problèmes qui nous touchent tous aujourd'hui, comme le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles, la faim ou encore toutes les formes de violence. Le pouvoir du sport réside également dans sa capacité de rapprocher des communautés et de promouvoir des valeurs essentielles telles que le fair-play et la discipline.

Ces importants résultats sont l'aboutissement, d'une part, de l'action déterminée du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, M. Lemke, que nous remercions d'avoir mis en œuvre le Plan d'action défini par l'Assemblée générale. D'autre part, ces accomplissements témoignent de notre capacité de travailler ensemble et de l'importance des partenariats.

Si la contribution du sport et des activités physiques à l'amélioration de la santé n'est pas à démontrer, son impact sur le développement en général mérite d'être pris en compte afin d'influencer nos politiques. Dans le cadre de la présente session de l'Assemblée générale, marquée par le renforcement du rôle des femmes au sein de l'Organisation des Nations Unies, le sport a démontré plus que jamais sa vocation à promouvoir leur autonomisation. La victoire de Dalma Rushdi Malhas, première athlète saoudienne à participer aux Jeux Olympiques de la jeunesse et dont nous saluons la prestation, saura inspirer, nous l'espérons, d'autres jeunes femmes et les encourager à réaliser leur potentiel.

Le Groupe de travail international pour le sport au service du développement et de la paix, agissant désormais sous la direction du Conseiller spécial, a développé la thématique du sport au service du développement de l'enfant et de l'adolescent et dégagé

des domaines prioritaires stratégiques auxquels nous souscrivons pleinement.

L'initiative « Faire la paix » née des XXI<sup>e</sup> Jeux olympiques et des X<sup>e</sup> Jeux paralympiques d'hiver, organisés au Canada, a amené les valeurs de l'olympisme au sein des foyers, des écoles et des lieux de travail et l'application de la trêve olympique aux Jeux paralympiques a renforcé la reconnaissance des droits des personnes handicapées et contribué à la cohésion sociale.

Comme vient de le faire observer ma collègue de l'Afrique du Sud, la tenue historique de la Coupe du monde de football en juin dernier a rendu hommage à l'Afrique. Elle a aussi été l'occasion de mettre en exergue des sujets très importants comme la lutte contre la traite des êtres humains, le racisme, le VIH/sida et la promotion du développement durable avec, notamment, le projet du Programme des Nations Unies pour le développement associé au Fonds pour l'environnement mondial relatif au transport durable ou encore la campagne sud-africaine respectueuse de l'environnement.

Mais, comme le souligne souvent le Conseiller spécial, l'organisation d'événements à retombées mondiales n'est pas l'unique cadre où doivent s'illustrer l'efficacité et les bénéfices d'activités sportives. Il a aussi su nous convaincre de l'impact qu'engendraient des initiatives simples au sein des collectivités, comme la construction d'un terrain de football à l'usage de la population locale de Bouaké (Côte d'Ivoire), qui a permis de faire mieux accepter l'opération des Nations Unies et d'associer les jeunes au développement pacifique de leur pays.

À l'occasion de la Coupe du monde de la Fédération internationale de football association, S. A. S. le Prince Albert II et M. Lemke ont inauguré, avec le Premier Ministre de la province du Cap-Occidental, M<sup>me</sup> Zille, et le maire de la ville du Cap, M. Plato, un centre communautaire consacré au développement dans la municipalité de Gugulethu qui vise à intégrer les jeunes défavorisés au sein d'activités sportives. Ce programme devrait servir de modèle et être développé dans d'autres villes africaines.

Cette vocation fédératrice du sport s'est aussi retrouvée en Haïti où le sport offre à des milliers de jeunes l'occasion d'échapper à un quotidien difficile et s'inscrit dans un effort de reconstruction pour des populations éprouvées par des catastrophes naturelles.

Le rapport du Secrétaire général (A/65/270) est éloquent quant aux nombreuses initiatives entreprises par les États Membres et les différents domaines où le sport peut avoir un impact, de la sécurité routière à l'enregistrement des naissances, par exemple, par le biais d'un programme conjoint avec l'UNICEF, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et le Comité international olympique qui s'est appuyé sur le football pour permettre une prise de conscience de l'importance de l'obtention d'un état civil. Il souligne également l'importance cruciale des partenariats entre les gouvernements, le monde du sport et la société civile, ainsi que la coopération régionale. La contribution du Comité international olympique à nos travaux au cours de la présente session en a été un exemple manifeste.

La Principauté de Monaco entend se joindre à cet effort commun conformément à l'engagement sans réserve de S. A. S. le Prince Albert II, récipiendaire, le mois dernier, du Prix des Nations Unies pour les objectifs du Millénaire pour le développement pour son engagement en faveur de la paix par le sport.

Ma délégation, Coprésidente du Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix, continuera également à apporter son soutien au Bureau du Conseiller spécial. Succédant à nos collègues suisses, nous leur rendons hommage et leur adressons nos vifs remerciements pour l'établissement de ce mécanisme informel au sein des Nations Unies. Comme l'a déclaré S. A. S. le Prince Albert II, contribuer à la paix est le plus beau combat que le sport peut mener. Et ce combat, nous devons le gagner ensemble.

**M. Solón** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer mon discours en soulignant que notre président, M. Evo Morales Ayma, voit dans le sport un outil essentiel pour accroître l'impact de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sur l'intégration, la paix, la santé, avant tout en ce qu'elle contribue à la réduction de la délinquance et à la lutte contre les stupéfiants.

Notre président, qui est habituellement accompagné d'une équipe de football dans ses voyages, utilise le sport comme un élément d'intégration entre les peuples, qui permet de faire tomber les barrières qui se sont souvent dressées entre pays et peuples voisins, comme cela a été le cas dans notre région ces dernières décennies.

Pour nous en Bolivie, le sport est devenu le principal mécanisme à l'origine de la création de terrains de football et de centres sportifs, comme jamais cela n'avait été fait au cours des années précédentes. La Bolivie a investi dans le sport parce que nous estimons qu'il est le principal mécanisme qui détourne les jeunes de la délinquance et de la dépendance des drogues et permette de forger des liens de solidarité et de fraternité. Par-dessus tout, le sport permet de dépasser les éléments de discrimination et de racisme qui subsistent encore au sein des sociétés, notamment en encourageant le sport entre jeunes de sexe différent et en travaillant ainsi en permanence à une plus grande égalité entre les hommes et les femmes.

Pour l'État plurinational de Bolivie, le sport est un élément fondamental de la paix, qui permet de surmonter un grand nombre des tensions et des conflits qui existent, très souvent en les aplanissant grâce au climat de fraternité qu'il permet de créer. C'est dire l'importance que nous attachons au sport au niveau de l'État et du Gouvernement comme facteur de paix et de développement, puisque nous considérons qu'une société qui parvient à poursuivre dans tous ces niveaux la pauvreté et la marginalisation et à les éliminer est également une société qui promet par-dessus tout le sport au sein de ses citoyens. Promouvoir le sport revient à promouvoir la santé et pour nous, il s'agit d'un élément central et constitutif du développement.

En Bolivie, nous nous sommes fermement engagés dans une action : chercher à démontrer au monde que le sport en altitude n'est nullement néfaste pour la santé humaine. Ces dernières années, nous avons malheureusement été victimes d'une série de mesures de veto à l'endroit du sport d'altitude, portant notamment sur la tenue de matchs éliminatoires de la Coupe du monde sur des terrains comme ceux de la ville de La Paz, situés à plus de 3 600 mètres d'altitude. Nous nous sommes prononcés contre ce type de discrimination. C'est justement notre président qui, aux côtés de son équipe de football, a démontré que jouer à plus de 6 000 mètres d'altitude, sur un terrain de football du mont Sajama, ne nuit nullement à la santé et qu'il importe de pratiquer le sport sans faire de discrimination, où que nous soyons, indépendamment de l'altitude, des conditions météorologiques ou du climat, car le sport ne peut faire l'objet d'aucune stratification ou discrimination.

Pour l'État plurinational de Bolivie, il est fondamental de promouvoir les actions favorables au sport dans le cadre de la lutte contre la toxicomanie et le trafic de drogue. Nous sommes fermement convaincus que le sport est, justement, l'un des grands moyens de tenir les jeunes à l'écart du trafic de drogue et de la toxicomanie. C'est la raison pour laquelle nous sommes d'ardents défenseurs d'une grande campagne de promotion du sport dans la lutte contre la drogue.

Pour terminer, la Bolivie est fermement attachée à la paix. Et rien, nous en sommes convaincus, ne permet de rapprocher davantage les peuples du monde que la pratique du sport.

**Le Président** : Je donne la parole à l'observateur de la Palestine.

**M. Hijazi** (Palestine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport (A/65/270) et rendre hommage au Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix. Nous rendons également hommage au rôle crucial joué par le Groupe de travail international pour le sport au service du développement et de la paix dans la mise en place du cadre mondial consacré au sport au service du développement et de la paix, ainsi qu'aux autres intervenants, pour leur appui à cet important travail.

La Palestine est convaincue que la culture du sport est une force de développement extrêmement positive dans n'importe quelle société. À cet égard, nous souscrivons pleinement à la description qu'en fait l'UNESCO comme droit fondamental pour tous. L'utilisation de l'énergie positive inhérente au sport – qui exige le respect des valeurs humaines que sont le respect d'autrui, y compris des adversaires, la non-violence, le travail en équipe, l'observance des règles et la justice – est un atout précieux pour toute nation s'efforçant de se développer et de cultiver la coexistence pacifique. Le sport est également un moteur de développement économique et d'insertion sociale, qui sont des éléments essentiels du développement en général.

La Palestine a investi beaucoup d'efforts sincères et d'énergie dans ce domaine, car nous sommes convaincus du potentiel positif mais encore inexploité du sport en tant que facteur de développement. Ces trois dernières années, le sport palestinien a véritablement évolué : d'un luxe réservé à quelques individus, il est devenu une aspiration à la portée de

tous les athlètes, indépendamment des difficultés d'ordre social, économique ou autre qui puissent exister.

En ce court laps de temps, la Palestine a mis sur pied et encouragé des équipes féminines dans diverses disciplines sportives. Ces équipes ont participé à des compétitions locales et internationales, et ont ainsi fait évoluer la participation des femmes dans les compétitions sportives, de l'exception qu'elle représentait à un domaine où l'épanouissement professionnel et personnel est acceptable et encouragé. À cet égard, nous voudrions remercier sincèrement la communauté internationale, en particulier les Émirats arabes unis, le Qatar et le Brésil, d'avoir épaulé le sport palestinien. Leur aide, dont les athlètes et le peuple palestiniens sont sincèrement reconnaissants, a été inappréciable.

Au cours de la même période, la Palestine a été fière d'accueillir des jeux amicaux et compétitifs auxquels ont participé des équipes internationales. Ces jeux témoignent des progrès réalisés par le sport palestinien et illustrent notre conviction que le sport est un facteur de développement et de relations pacifiques entre les nations.

Même si nous sommes très fiers de nos acquis dans le domaine du sport, nous sommes également profondément préoccupés par les difficultés auxquelles continuent de se heurter nos athlètes et nos efforts, à cause de la Puissance occupante. Nos progrès ont été ralentis, et parfois compromis, par les divers obstacles et restrictions superflus et punitifs imposés à nos athlètes et à nos efforts de développement.

Israël, la Puissance occupante, continue de faire obstruction au droit des athlètes palestiniens de se déplacer et de voyager sans entrave. À plusieurs reprises, cette politique punitive a empêché certains de nos athlètes vedettes de participer à des jeux d'équipe importants sur le territoire palestinien occupé et à l'étranger. Ainsi, tout dernièrement, le 5 octobre, le capitaine de l'équipe palestinienne, qui réside à Gaza, n'a pas été autorisé à se rendre en Cisjordanie pour y disputer un match. Ces restrictions ont aussi des répercussions sur notre capacité à importer des équipements sportifs ou à construire des infrastructures appropriées, notamment des stades.

Ces restrictions punitives ont contraint les responsables de la Fédération internationale de football association et l'Union des associations européennes de

football à exprimer leur colère et leur vive préoccupation face à l'attitude d'Israël qui cherche constamment à entraver les déplacements des athlètes palestiniens et les efforts de développement du sport. Nous saluons ces positions et demandons à toutes les personnes concernées de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre un terme à ces pratiques et à leurs effets négatifs sur les efforts déployés par les Palestiniens pour développer le sport en général.

*M<sup>me</sup> Lucas (Luxembourg), Vice-Présidente, assume la présidence.*

Le développement et l'occupation ne sauraient aller de pair, car tout effort de développement, aussi bien planifié et exécuté soit-il, est assujéti aux caprices illogiques et aux actions punitives de la Puissance occupante. L'occupation est une force négative qui constitue un carcan pour les personnes qui y sont soumises et les empêche de réaliser leur potentiel et d'atteindre leurs objectifs. Toutefois, conformément à son attachement aux principes et valeurs fondamentales illustrés par le sport, la Palestine est déterminée à poursuivre ses efforts de développement dans ce domaine qui recèle un potentiel inestimable pour la Palestine, son développement et son objectif national : la paix.

Nous souhaitons plein succès à cette initiative importante pour promouvoir la langue, la culture et les valeurs universelles du sport. Nous espérons également que, dans le cadre des efforts d'édification d'un État palestinien, le sport palestinien continuera de recevoir un appui international et de susciter la fraternité mondiale.

**La Présidente par intérim :** Conformément à la résolution 64/3 du 19 octobre 2009, je donne maintenant la parole à l'Observateur du Comité international olympique.

**M. Sithole** (Comité international olympique) (*parle en anglais*) : Au nom du Comité international olympique (CIO), je suis heureux d'appuyer l'adoption du projet de résolution A/65/L.4, intitulé « Le sport comme moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix », et de prendre part à cet important débat consacré aux moyens d'utiliser plus efficacement le pouvoir du sport pour promouvoir le développement et la paix. Je voudrais saluer l'action précieuse de l'ONU et du Secrétaire général pour élever le sport au rang d'instrument de développement et de paix. Le rapport annuel du Secrétaire général

(A/65/270), qui vient d'être présenté, en est la meilleure preuve.

En sa qualité d'Observateur à l'Assemblée générale des Nations Unies, le CIO a l'intention de renforcer davantage ses liens et sa coopération avec l'ONU et d'aider les États Membres et l'administration de l'ONU dans leurs efforts. Je voudrais également remercier M. Wilfried Lemke, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, qui joue un rôle important dans l'élargissement de la place du sport dans les efforts de développement humain et de consolidation de la paix de l'ONU.

La détermination du CIO à mettre le sport au service de l'humanité est inscrite dans son document fondateur, la Charte olympique. La Charte définit l'olympisme comme une philosophie de vie qui vise à mettre le sport au service du développement harmonieux de l'humanité, en vue de promouvoir une société pacifique attachée à la préservation de la dignité humaine.

Le mouvement sportif traduit cette philosophie en actions de diverses façons, à commencer, bien sûr, par la manifestation sportive qui occupe une place primordiale, les Jeux olympiques. Les Jeux offrent un cadre mondial à la compétition et l'interaction pacifiques dans une atmosphère de sportivité et de respect mutuel, en montrant notamment que nous pouvons mettre nos divergences de côté et trouver un terrain d'entente. Cet idéal se manifeste lors de moments mémorables, comme l'ont montré les actions des jeunes qui ont participé aux premiers Jeux olympiques de la jeunesse le mois dernier à Singapour.

La majorité des activités de développement du Mouvement olympique se déroulent loin des projecteurs des médias. En mai dernier, nous avons ouvert un nouveau centre de développement olympique pour les jeunes en Zambie. Ce projet novateur associe le sport à des programmes éducatifs, aux services de santé et à des manifestations locales. Il offre un bon exemple de partenariat multipartite efficace – en l'occurrence, entre le Gouvernement de la République de Zambie, le Comité olympique national zambien et les fédérations sportives internationales et nationales.

Nombre de nos efforts concordent avec les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Par exemple, la promotion et l'autonomisation des femmes dans le sport et grâce au sport sont

expressément mentionnées dans la Charte olympique. Le CIO a régulièrement accru la participation et la contribution des femmes aux compétitions et à l'organisation des Jeux olympiques. Pour la première fois, des femmes participeront à tous les sports figurant au programme olympique des Jeux de Londres en 2012.

Le CIO a officiellement reconnu son obligation de préservation de l'environnement, il y a plus de 15 ans, en faisant de l'environnement le troisième pilier du Mouvement olympique, avec le sport et la culture. Nous travaillons en coopération étroite avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour faire en sorte d'être à la hauteur de nos responsabilités dans ce domaine. Nous collaborons avec l'UNESCO, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres partenaires afin d'assurer une éducation fondée sur des valeurs aux jeunes et des moyens de subsistance aux réfugiés. Nous collaborons avec le Programme commun ONUSIDA, l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé et le Mouvement international de la Croix-Rouge pour lutter contre le VIH/sida, le paludisme et les maladies non transmissibles.

Dans nombre de ces initiatives, le sport est un moteur d'action. Il fait tomber les barrières entre les communautés. Il constitue un aimant pour les jeunes. Il aide à maintenir les enfants à l'école et à canaliser leur énergie. Il leur procure force morale et esprit d'initiative. Ils découvrent par le sport le sens et la valeur véritables du travail en équipe et acquièrent un esprit d'équipe.

Le sport n'est pas la solution à tous les problèmes du monde. Il n'a même pas le premier rôle dans le règlement de ces problèmes. Nous comptons sur l'ONU, les gouvernements et les organisations non gouvernementales spécialisées pour prendre la tête des efforts de promotion du développement. Le CIO salue l'action menée par les gouvernements du monde entier pour promouvoir le développement, mais nous les exhortons également à envisager le sport comme un partenaire de cette action et à accorder au sport l'attention et les ressources nécessaires à le promouvoir comme il convient pour contribuer efficacement aux programmes de développement nationaux.

Le CIO reconnaît que des progrès réels sont possibles avec des partenariats efficaces, comme le prévoit l'OMD 8. Le rapport du Secrétaire général

fournit une multitude d'exemples, dans les pays du monde entier, d'alliances qui utilisent le sport de manière créative. Le CIO et les associations sportives dans leur ensemble font de leur mieux, mais on pourrait faire plus en considérant le sport comme un facteur de développement humain et de paix et en l'intégrant dans les programmes de développement à tous les niveaux.

Nous devons toutefois procéder à une évaluation complète et à un suivi des programmes sportifs au service du développement humain afin d'avoir une idée de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas. Nous avons besoin de plus de recherches et de meilleurs instruments de suivi, y compris de points de repère et de critères largement acceptés.

Le sport est un instrument puissant de développement et de paix. Le défi consiste à en tirer le meilleur parti. Le CIO est disposé à apporter sa contribution. Le CIO assure l'Assemblée qu'il fera de son mieux pour être un partenaire d'excellence.

**La Présidente par intérim :** Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale va maintenant procéder à l'examen du projet de résolution A/65/L.4, intitulé « Le sport comme moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix ».

Je tiens à annoncer que, depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afrique du Sud, Albanie, Andorre, Cap-Vert, Érythrée, France, Grenade, Haïti, Hongrie, Jamaïque, Kazakhstan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, République de Moldova, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Serbie et Togo.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/65/L.4?

*Le projet de résolution A/65/L.4 est adopté (résolution 65/4).*

**La Présidente par intérim :** Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi achevé son examen du point 11 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

## Points 14 et 15 de l'ordre du jour

### Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations

#### Rapport du Secrétaire général (A/65/269)

#### Culture de paix

#### Rapport du Secrétaire général (A/65/269)

#### Note du Secrétaire général (A/65/299)

**M. Habib** (Liban) (*parle en arabe*) : Je tiens d'emblée à remercier le Président d'avoir organisé cette importante séance. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé (A/65/269) sur les activités relatives à la proclamation de l'année 2010 « Année internationale du rapprochement des cultures ». Cette proclamation est la suite logique de la sensibilisation croissante de la communauté internationale quant à la grande nécessité d'un rapprochement des cultures grâce au dialogue, une question urgente qui nous concerne tous. Les réunions et les symposiums qui ont eu lieu cette année sont peut-être la meilleure preuve de l'importance de la diversité comme source d'enrichissement pour l'humanité et, lorsqu'un dialogue constructif et novateur a lieu, comme source de créativité, de modernité et de progrès et d'avancement.

Je viens du Liban, un pays oriental qui a une expérience sociale et politique unique, une nation qui garantit le dialogue et la coexistence de diverses religions et cultures et qui est un exemple de tolérance. Je tiens ici à rappeler la déclaration du Président du Liban lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée le 24 septembre. Il a affirmé que le Liban sera toujours ouvert au dialogue et aux échanges humains et culturels, d'une manière riche et créative, qu'il restera fidèle à son message en dépit des problèmes auxquels il est confronté, et à la promotion d'un État fondé sur le droit et les valeurs de la démocratie, de la liberté et de l'harmonie.

Cette année, dans cet esprit d'ouverture au dialogue, nous avons rejoint le Groupe des Amis de l'Alliance des civilisations. Nous pensons que l'Alliance est un forum essentiel pour le dialogue entre les civilisations. L'Alliance apporte un espace de consultation nécessaire pour faire participer la société civile, notamment les femmes et les jeunes, et pour confronter les expériences et élaborer des stratégies pour consolider la culture de paix.

Le Liban continue de demander la mise en place constructive et novatrice d'un échange humain et culturel enrichissant. Nous pensons que pour entamer un tel dialogue, il faut d'abord reconnaître les identités des autres et les caractéristiques religieuses et culturelles de chaque groupe. Nous pensons que la peur, l'hostilité et l'intimidation n'ont pas leur place dans une telle entreprise.

À cet égard, nous nous félicitons des efforts inlassables déployés par l'ONU, ses programmes et ses organismes spécialisés, en particulier l'UNESCO dans le domaine de la culture et des technologies de l'information et des communications, dans le but de permettre aux sociétés, en particulier aux femmes et aux jeunes, d'éliminer l'ignorance et la pauvreté et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous nous félicitons également de la tenue de tous les symposiums et de la mise en place de tous les mécanismes d'alerte rapide pour prévenir les conflits avant qu'ils n'éclatent et pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, grâce à la diplomatie préventive et à l'établissement de partenariats régionaux et internationaux pour prévenir les guerres et les conflits qui ont grandement affligé le monde.

Dans le même contexte, le Liban a toujours envoyé un message de dialogue, ce que le dialogue interactif qui a eu lieu au Conseil de sécurité en mai dernier sur le thème « Dialogue interculturel pour la paix et la sécurité » (voir S/PV.6322) a clairement montré. Nous avons pris ces initiatives sur la base de notre foi en l'importance du dialogue comme un choix et une culture et de l'engagement que nous avons pris de respecter la Charte et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous espérons que les efforts internationaux visant à promouvoir le dialogue entre les civilisations permettront non seulement de promouvoir une culture de paix, mais aussi la stabilité, la paix et la sécurité dans le monde entier. Le Moyen-Orient, en tant que région, mérite une paix juste et globale sur la base de résolutions internationales, des principes de l'Initiative de paix arabe, de la justice et de l'équité.

Le moment est venu de réaliser le développement humain. Un tel développement ne pourra commencer qu'avec la promotion d'une culture de paix qui renforce la communication et la tolérance entre les civilisations et la promotion du respect mutuel, d'une manière responsable et transparente. Toutes les parties prenantes au niveau gouvernemental doivent contribuer

à fixer des priorités et à surmonter les disputes et les différends grâce au dialogue entre les pays développés et en développement afin d'être à la hauteur des défis auxquels l'humanité est confrontée et de trouver des solutions à de véritables problèmes conformément aux attentes et aux aspirations de nos peuples.

**M<sup>me</sup> Aitimova** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : La délégation kazakhe voudrait tout d'abord remercier le Président Deiss d'avoir ouvert les débats sur les points 14 et 15 de l'ordre du jour, « Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations » et « Culture de paix ».

Nous voulons également remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son rapport détaillé sur le dialogue entre les cultures, les religions et les civilisations (A/65/269). Ce rapport dresse un aperçu général des activités menées par les principales institutions des Nations Unies œuvrant dans le domaine du dialogue entre les civilisations, les cultures et les religions, et ses conclusions et recommandations sont particulièrement importantes à l'époque actuelle où le multilatéralisme est renforcé. Paradoxalement pourtant, il existe des forces qui sont la cause de troubles et de clivages dans nos sociétés.

Le rapport, soumis conformément aux résolutions 60/4 et 64/81 de l'Assemblée générale, couvre un large éventail de sujets, notamment l'Année internationale du rapprochement des cultures, dont le Kazakhstan a pris l'initiative et qui a été appuyée par les États Membres.

Nous voudrions aussi prendre note des informations détaillées sur le troisième Forum de l'Alliance des civilisations et sur les travaux accomplis jusqu'à présent pour promouvoir les objectifs de l'ONU en matière d'harmonie et de compréhension mondiales par la vulgarisation et la collaboration avec des organisations à vocation religieuse, ainsi que la communication, la sensibilisation et les activités éducatives dans le monde entier.

Conformément à la résolution 64/81 par laquelle l'Assemblée générale invitait le Secrétaire général à organiser une manifestation spéciale pour célébrer l'Année internationale, une manifestation spéciale a été organisée le 21 avril 2010 au Siège de l'ONU, par le Département des affaires économiques et sociales. Le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session et le Secrétaire général ont fait des déclarations à cette occasion.

Lors de cette manifestation, des voix différentes se sont fait entendre, reflétant chacune une dimension spécifique de l'action publique visant à promouvoir le rapprochement des cultures. Le Vice-Ministre de la culture de la République du Kazakhstan, M. Telebokov, a présenté l'expérience unique de notre pays dans la mise en place d'institutions politiques et administratives destinées à assurer la communication et la compréhension entre les diverses cultures qui composent la mosaïque du Kazakhstan.

Sur une suggestion du Kazakhstan, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a élaboré un plan d'action pour émailler l'Année internationale du rapprochement des cultures d'un grand nombre de manifestations, de forums et de conférences organisés dans le monde entier. L'Assemblée a désigné l'UNESCO chef de file pour l'Année internationale, lancée au siège de l'UNESCO, à Paris, le 18 février 2010. À cette occasion, le Directeur général de l'UNESCO a réuni un panel de haut niveau sur la paix et le dialogue entre les cultures, composé de personnalités politiques, intellectuelles et religieuses éminentes du monde entier.

L'importance accordée au travail de sensibilisation inhérent aux objectifs de l'Année s'est traduite par la diffusion à travers le monde d'informations et par l'organisation de plusieurs conférences, réunions et autres manifestations internationales et régionales. Plus de 700 activités sont prévues à ce jour dans le cadre de l'Année internationale. La diversité des projets présentés dans les domaines des arts, de l'éducation et de la jeunesse témoigne des différentes formes que peuvent prendre le dialogue et le rapprochement entre les cultures. Le Kazakhstan estime que les organisations régionales jouent un rôle essentiel dans le renforcement du dialogue international.

En qualité de coordonnateur de la Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), le Kazakhstan a élaboré un plan d'action pour mettre en œuvre le Catalogue de mesures de confiance de la CICA dans le domaine humanitaire, et a organisé en outre une série de conférences internationales sur la coopération interculturelle et la tolérance.

Plus récemment, l'Alliance des civilisations a organisé des manifestations de grande envergure sur les thèmes du multiculturalisme et de la compréhension

mondiale, qui sont désormais en tête de ses priorités politiques.

Les contributions des entités compétentes des Nations Unies ont constitué un apport utile au rapport du Secrétaire général et sont détaillées dans les deux premières sections, consacrées à l'Année internationale du rapprochement des cultures, célébrée en 2010 sous les auspices de l'UNESCO. La troisième section du rapport est consacrée au troisième Forum de l'Alliance des civilisations, qui s'est tenu à Rio de Janeiro en mai 2010.

En complément de l'Année internationale du rapprochement des cultures et de l'Alliance des civilisations, le système des Nations Unies a continué de mener un large éventail d'activités éducatives et de communication visant à atteindre les objectifs de l'Année internationale.

En collaborant avec des organisations confessionnelles et en associant ces dernières à ses travaux sur les questions de fond et à ses activités de promotion, le système des Nations Unies contribue utilement à favoriser le dialogue interreligieux. Ces initiatives ont un double effet positif : elles rassemblent des personnes de confessions diverses, pour discuter de sujets d'intérêt commun, et elles aident à faire de ces groupes des partenaires de l'ONU et de ses objectifs de développement.

À cet égard, l'initiative qu'a prise le Président Nursultan Nazarbayev de réunir régulièrement au Kazakhstan les dirigeants des religions traditionnelles du monde connaît un énorme succès depuis 2003 et contribue aux efforts internationaux visant à promouvoir le dialogue interconfessionnel et interculturel. Je suis convaincue que le Congrès du Kazakhstan, largement considéré comme un cadre efficace pour débattre du rôle des dirigeants religieux dans la promotion de la paix et d'autres questions, continuera à contribuer de manière extrêmement utile à l'élaboration du processus mondial de dialogue entre les civilisations.

Je tiens à souligner que la tolérance, la confiance, la tradition et la transparence constituent les principes qui guident l'action du Kazakhstan pendant sa présidence, en 2010, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). La principale manifestation organisée dans ce contexte a été la Conférence de haut niveau sur la tolérance et la non-discrimination, tenue à Astana les 29 et 30 juin

derniers. Cette conférence a clairement démontré qu'il était important de partager les expériences en matière d'entente interethnique et interconfessionnelle, et nécessaire d'honorer les engagements pris pour promouvoir les valeurs de l'OSCE, à savoir la tolérance, la non-discrimination et le respect de la diversité. Dans un contexte plus large, le thème de la tolérance sera également mis à l'honneur lorsque nous présiderons, en 2011, l'Organisation de la Conférence islamique.

Pour terminer, je voudrais exprimer mon optimisme : je suis certaine que notre action commune et collective à tous les niveaux, du niveau local jusqu'au niveau international, permettra d'atténuer la méfiance et les préjugés et de consolider un dialogue et une coopération véritables entre nos multiples cultures, ce qui favoriserait la compréhension mutuelle et la stabilité dans le monde.

**M. Al-Jarman** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Les débats de l'Assemblée générale aujourd'hui sur les deux points intitulés « Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations » et « Culture de paix » revêtent une importance particulière, notamment en ces temps où l'humanité continue de connaître de plus en plus de situations d'inégalités, d'occupation, d'oppression, de conflits, de violations des droits de l'homme et d'autres formes de haine et de racisme, qui font le lit des manifestations d'extrémisme et des attaques contre les cultures et les croyances d'autrui. Le récent climat de tension généralisée dû à des campagnes d'intolérance irresponsables dirigées contre l'islam et les musulmans, et contre les étrangers en général, ainsi que les réactions populaires qu'elles ont suscitées, signalent qu'il est dangereux d'ignorer cette situation et ses implications. Ces campagnes nous donnent un prétexte solide pour redoubler d'efforts en vue de renforcer les mécanismes de dialogue entre les civilisations et la tolérance culturelle et religieuse entre les peuples qui sont tous, sans exception, des éléments constitutifs du patrimoine commun de l'humanité.

L'État des Émirats arabes unis – convaincu que le dialogue entre les civilisations et une culture de paix comptent parmi les priorités de notre action mondiale pour prémunir les sociétés contre les formes de violence, d'extrémisme et de terrorisme – a été l'un des premiers pays à appuyer l'initiative de dialogue entre les civilisations lancée par la Turquie et l'Espagne en 2005, celle du Gardien des deux Lieux Saints, le Roi

Abdullah Bin Abdulaziz Al Saud, et toutes les autres actions et recommandations dynamiques de l'ONU dans ce domaine, notamment la Déclaration de la Conférence mondiale sur le dialogue de Madrid de juillet 2008, tendant à promouvoir les principes de paix et de dialogue entre religions, et la récente réunion ministérielle de l'Alliance des civilisations, tenue en marge du débat général de la présente session de l'Assemblée générale.

L'État des Émirats arabes unis s'emploie à établir la confiance et des partenariats avec les autres pays du monde par le biais de la promotion d'une culture de paix, de tolérance, d'ouverture et d'une coopération constructive avec tous les pays et tous les acteurs régionaux et internationaux. Ces principes se sont également traduits, au plan national, par l'adoption d'un ensemble de mesures et de textes législatifs qui garantissent la cohésion sociale et la coexistence pacifique des groupes ethniques et des fidèles des autres religions, et permettent à ces groupes de jouir de la liberté de pratiquer leur culte et d'exprimer leur diversité culturelle aux Émirats. Ces décisions ont contribué à asseoir la justice, consolider l'état de droit, promouvoir le respect des droits de l'homme et garantir la stabilité du pays.

Les efforts des Émirats ne se sont pas limités au seul niveau national, mais ont pris une dimension internationale pour englober les contributions directes et indirectes que nous apportons en matière d'aide économique, d'assistance humanitaire et de secours d'urgence aux pays en développement et aux pays qui sortent d'un conflit ou se relèvent d'une catastrophe naturelle. Ces efforts viennent compléter ceux déployés en faveur de la réconciliation nationale, de la reconstruction et de la stabilité dans ces pays, et servent à promouvoir une culture de paix et le respect des droits de l'homme. Membre du Comité intergouvernemental pour la préservation du patrimoine culturel immatériel, placé sous les auspices de l'UNESCO, les Émirats ont également renforcé leur contributions diverses en faveur de la préservation du patrimoine commun de l'humanité.

Nous accordons une grande importance aux efforts que déploient l'ONU et les États concernés pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'état de droit, les notions de tolérance, de concorde, de multilatéralisme et de solidarité entre les peuples, et la promotion d'une culture de paix. Nous soulignons néanmoins que pour atteindre l'ensemble de ces

objectifs, il nous faut commencer par établir un véritable partenariat international visant à encourager le dialogue entre les différentes cultures et civilisations, à instiller un esprit de tolérance et de respect pour les sites sacrés des autres peuples et à comprendre les aspects sensibles de leurs cultures, particulièrement en cette ère de mondialisation où les technologies de communication modernes offrent des possibilités inédites et toujours plus grandes de communiquer et de s'ouvrir aux autres peuples.

Forts de notre conviction que la dialogue entre les civilisations doit revêtir diverses formes, notamment le dialogue Nord-Sud, le dialogue entre l'Orient et l'Occident, et d'autres formes d'échanges culturels, nous réaffirmons que pour que tout dialogue aboutisse, dans ce contexte, à un enrichissement mutuel, il doit se baser sur l'égalité, l'objectivité et la transparence, et qu'à cette fin des mesures appropriées doivent être prises pour lutter contre tous les actes de violence et de discrimination fondés sur la religion, la race ou le sexe et atténuer leur impact sur les sociétés. Nous prôtons par conséquent l'adoption d'une approche mondiale uniforme pour lutter contre ces actes qui constituent indéniablement une menace claire et persistante à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans le monde. Nous devrions également prendre des mesures pour ériger en crime l'incitation à la violence religieuse, notamment les appels à profaner les sites sacrés des autres religions.

Nous insistons aussi sur la nécessité de combattre les tentatives ayant pour objet de diffamer les religions et d'inciter à la haine religieuse en général, en élaborant des stratégies locales, régionales et internationales fondées sur des discussions et un dialogue entre les cultures et les civilisations et sur le respect total du caractère sacré de toutes les religions. À cet égard, nous réaffirmons notre appui, constant depuis ces 10 dernières années, au Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations, que l'Assemblée générale a adopté aux termes de sa résolution 56/6. Nous réaffirmons également notre appui à la proclamation de l'année 2010, « Année internationale du rapprochement des cultures », qui a pour but de montrer que la diversité est source d'enrichissement, de créativité et d'innovation pour l'humanité.

Cela doit nous amener par ailleurs à prendre véritablement conscience de l'importance que la communauté internationale fasse montre d'une volonté

sincère et réelle de s'attaquer aux causes profondes des conflits et des querelles, en particulier celles liées au plus ancien des conflits, à savoir celui découlant de l'occupation par Israël des territoires palestiniens et arabes.

Enfin, nous espérons que nos débats sur ces deux points aboutiront à un renforcement des activités en faveur de la compréhension et du rapprochement entre les pays et les peuples, notamment dans l'optique de contenir et de régler les problèmes régionaux et internationaux les plus pressants relatifs à la sécurité, à la paix, au désarmement, à la pauvreté, au chômage et aux violations des droits de l'homme.

**M. Ali-Hubail** (Koweït) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir d'adresser mes remerciements au Secrétaire général pour le rapport dont nous sommes saisis (A/65/629), qui passe en revue de façon détaillée les réalisations et les activités des institutions des Nations Unies œuvrant dans le domaine du dialogue entre les civilisations, les cultures et les religions. Je tiens aussi à rendre hommage à l'UNESCO pour les efforts qu'elle a déployés afin de célébrer avec faste l'Année internationale pour le rapprochement des cultures en 2010. Nous voudrions remercier le Directeur général de l'UNESCO de son rapport annuel sur la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010) (voir A/65/299).

Le Koweït est heureux de participer au présent débat. Nous tenons à réaffirmer que les énormes défis auxquels est confronté le monde aujourd'hui sont le fait de quelques groupes, entités et individus qui, dans certains pays du monde, prônent des opinions et des idéologies se caractérisant par l'extrémisme et la bigoterie, au mépris des autres cultures. Cette intolérance a atteint un tel niveau que certains ont recours à la violence physique et idéologique pour imposer leurs vues et leurs idées.

Si nous voulons appuyer avec succès un dialogue global et réaliste entre les civilisations et les peuples du monde, nous devons faire montre d'un désir sincère de lutter contre les idées et les actions extrémistes de ceux qui dénigrent les religions des autres, étant donné que ces idées entravent les efforts déployés par l'ONU pour susciter un rapprochement. Autrement, l'autre camp trouve de nouvelles justifications à ses tentatives de propager ses idées violentes et de convaincre les autres du bien-fondé de ses idées.

Ma délégation salue la résolution 64/81 qui signale, au paragraphe 5, que l'exercice de la liberté d'expression comporte des devoirs et des responsabilités et peut par conséquent être soumis à certaines restrictions. Nous devons décourager les campagnes d'incitation contre les croyances religieuses, car cela a des conséquences négatives sur les droits de l'homme. À cet égard, nous croyons qu'il faut procéder à une évaluation globale des efforts déployés par l'ONU et par les organisations non gouvernementales, ainsi que des efforts et des initiatives menés par les organisations régionales et internationales.

Pour poser des fondations saines et solides à un dialogue entre les civilisations, nous devons unifier les efforts et les programmes des diverses entités afin de promouvoir un dialogue interreligieux et interculturel entre les civilisations. Cela permettra de propager les principes de la paix, de la tolérance et du respect. Nous devons rappeler ici qu'un dialogue ou une alliance entre les civilisations ne signifie pas une fusion des cultures, des croyances et des confessions. La civilisation, c'est le chapiteau qui recouvre toutes les cultures et toutes les religions; l'objectif du dialogue entre les civilisations est d'étudier les racines des différends et d'y remédier dans le respect de nos différences.

L'État du Koweït appuie les efforts déployés par l'ONU pour susciter un dialogue entre les civilisations. Comme l'a décrété notre chef d'État, nous avons mis en place un plan d'action national fondé sur la communication et l'interaction entre les civilisations. Nous avons adhéré à l'initiative de l'Alliance des civilisations, rejoint son Groupe des Amis et participé à tous ses forums, notamment le troisième, qui s'est tenu à Rio en mai. L'ouverture à l'égard des autres cultures, la tolérance et l'interaction font depuis toujours partie intégrante de la culture, de l'intellect et de l'idéologie koweïtiens. Cela est inscrit dans notre Constitution, qui permet à d'autres de pratiquer leur religion dans la liberté, la sécurité et la paix. Et ceci a fait venir dans notre pays des personnes de 120 nationalités et de toutes les cultures et toutes les religions qui vivent ici dans la stabilité, la tolérance et le respect mutuel.

Une culture de paix et de coexistence fondée sur la communication entre les civilisations doit reposer sur des principes stratégiques qui lui confèrent force et continuité, et elle doit aider la société civile, les personnes et les institutions à atteindre leurs objectifs.

Nous tenons à citer à cet égard le plan d'action national du Koweït qui a énoncé quatre principes stratégiques dans l'optique d'atteindre ses objectifs. Premièrement, nous devons renforcer notre culture de paix, de modération et de tolérance; deuxièmement, nous devons lutter contre l'extrémisme, le terrorisme et la violence; troisièmement, il nous faut trouver un consensus sociétal et national basé sur les principes et les valeurs de la communication entre les civilisations; et quatrièmement, nous devons coopérer avec les institutions régionales et internationales, et poser ainsi les bases d'une compréhension de nos préoccupations humaines communes. En outre, le Koweït a créé un Centre international du compromis qui préconise d'être modéré dans ses pensées et de faire des compromis dans ses relations avec les autres, ce qui constitue les principes de base de notre religion. Le Centre a tenu nombre de conférences et de colloques aux niveaux national, régional et international.

Plusieurs départements gouvernementaux spécialisés ont mis en place des programmes et des instances à l'intention de tous les secteurs de la société en vue de sensibiliser la population à la modération et à la compréhension. Nous avons organisé et coparrainé de nombreuses conférences et forums régionaux et internationaux pour promouvoir un islam modéré et déterminer la façon de propager la tolérance religieuse et le respect des croyances et des spécificités culturelles, ainsi que la façon de réaliser l'égalité afin de créer un climat de sécurité internationale où toutes les civilisations pourront coexister en paix.

**La Présidente par intérim** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine.

**M. Li Baodong** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise salue le rapport du Secrétaire général sur la culture de paix (A/65/269). Dans notre monde actuel, la mondialisation croissante, la propagation des technologies de l'information et les échanges plus fréquents entre les habitants de différents pays ont rapproché les civilisations, créant ainsi des conditions propices au dialogue et à la coopération. Mais la paix et le développement ne sont toujours pas devenus une réalité. De nouveaux défis mondiaux ne cessent de surgir; les affrontements entre les civilisations se sont intensifiés; les malentendus entre les religions et les cultures persistent; et la discrimination raciale et religieuse est loin d'être éliminée.

Dans ce contexte, il devient encore plus important de renforcer le dialogue et la coopération entre les civilisations. Ces dernières années, l'Assemblée générale a tenu un certain nombre de réunions de haut niveau sur le dialogue interculturel et interconfessionnel, lesquelles ont mis au jour l'importance et l'urgence d'une coopération culturelle, ainsi que les liens intrinsèques entre le dialogue des civilisations et la paix et le développement. Il faut maintenir cette impulsion donnée à la coopération. En même temps, nous devons acquérir de l'expérience et tirer des leçons de ces efforts, tout en identifiant les moyens efficaces et les meilleures pratiques pour améliorer la compréhension, la confiance mutuelle et la coopération qui garantiront la réalisation de progrès concrets dans ce domaine.

La Chine est d'avis qu'il faut observer les trois points suivants pour établir un dialogue et une coopération entre les civilisations. Premièrement, nous devons nous respecter les uns les autres et dialoguer d'égal à égal. La diversité est une caractéristique fondamentale de la civilisation humaine, de même qu'un atout commun de la société humaine. Il y a près de 200 pays dans le monde. En dépit de leurs différences en termes de systèmes sociaux, de niveau de développement, de cultures, de traditions et de croyances religieuses, ils ont tous contribué au progrès de l'humanité. Il faut donc que tous les pays se respectent les uns les autres, tirent parti de leurs connaissances respectives et coexistent dans la paix. Il faut rejeter avec fermeté l'extrémisme, l'imposition à d'autres de ses croyances ou de ses valeurs, la discrimination religieuse, raciale ou autre, les préjugés et la xénophobie.

Deuxièmement, nous devons redoubler d'efforts pour parvenir à la synergie. La culture et la religion touchent un grand nombre de domaines et soulèvent des questions complexes. Il n'existe donc pas une seule façon d'aborder le dialogue et la coopération. Au sein de l'ONU, nombre d'initiatives et de mécanismes ont été mis en route, telle la résolution 64/81 sur la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix et l'Alliance des civilisations. Du fait de leurs caractéristiques et de leurs avantages, ces initiatives et mécanismes devraient renforcer la communication et la coordination entre eux. L'ONU a un rôle important à jouer en tant que plate-forme d'échanges culturels et elle devrait permettre à ces

initiatives et mécanismes de se compléter et de s'étendre.

Troisièmement, nous devons susciter la participation de tous les secteurs de la société et nous attacher à parvenir à des résultats concrets. En fin de compte, le dialogue entre différentes civilisations, c'est l'établissement de contacts entre les peuples, et cela ne devrait pas être limité au niveau national. En revanche, la société civile, les milieux universitaires et les médias doivent tous se mobiliser pour diffuser le message d'une culture de paix aux communautés et aux écoles afin de susciter l'adhésion de l'ensemble de la société. Il est particulièrement important de faire passer aux jeunes un message de tolérance, de compréhension et de respect afin de renforcer leur capacité à résister à la haine religieuse et à la discrimination. Les médias doivent en toute conscience assumer leur responsabilité sociale en défendant la moralité et en contribuant à la création d'un climat de tolérance et de compréhension au sein de la société.

La Chine est un pays pluriethnique et pluriconfessionnel. La civilisation chinoise a été marquée par le concept d'harmonie tout au long de son histoire. Le Gouvernement chinois adhère à la politique de la liberté de religion, respecte pleinement les croyances religieuses de ses citoyens et protège cette liberté grâce à sa constitution et à d'autres lois. Les différentes religions de la Chine coexistent en harmonie et jouissent du même statut. Les citoyens religieux et non religieux se respectent mutuellement et vivent en harmonie. Les personnalités religieuses chinoises font vivre de nobles traditions de patriotisme, de dévotion religieuse et de philanthropie et participent activement aux actions caritatives et à d'autres initiatives d'intérêt général, contribuant ainsi à l'harmonie et à la stabilité sociales.

La Chine est favorable à la diversité culturelle et estime que les différentes civilisations doivent apprendre les unes des autres et rechercher un terrain d'entente, tout en mettant de côté leurs différences, et doivent contribuer conjointement à la prospérité et au progrès de l'humanité. La Chine appuie activement le dialogue et la coopération entre les civilisations et les religions et elle a accueilli des manifestations majeures à cet égard, notamment le Dialogue interreligieux de la Réunion Asie-Europe et le Forum bouddhiste mondial.

Dans deux semaines, l'Exposition universelle de Shanghai 2010 sera close. Première manifestation

mondiale accueillie par un pays en développement dans l'histoire des manifestations mondiales, elle a attiré 246 pays et organisations internationales et plus de 60 millions de visiteurs sur une période de cinq mois. L'Exposition universelle de Shanghai offre aux pays une plate-forme pour montrer leur progression culturelle et confronter leurs expériences en matière de développement, donnant ainsi la pleine mesure de la diversité des civilisations mondiales. Elle est devenue une vitrine de la diversité et de l'harmonie culturelles et une manifestation de bonheur et d'amitié pour tous. Le Gouvernement chinois continuera de renforcer le dialogue et les échanges culturels avec les autres pays afin de contribuer à la création d'un monde où règnent une paix durable, une prospérité commune et l'harmonie.

**M. Benítez Versón** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cette Assemblée a proclamé la période 2001-2010 Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (résolution 53/25). Aujourd'hui, à la fin de la décennie, nous devons reconnaître franchement que nous n'avons pas atteint les objectifs que nous nous étions fixés.

Cuba considère que le strict respect de la Charte des Nations Unies et des principes qui y sont énoncés est fondamental pour parvenir à une culture de paix. La paix n'est pas uniquement l'absence de conflits. Promouvoir une culture de paix exige de promouvoir l'éducation à tous les niveaux, le développement économique et social durable et le respect de l'intégralité des droits de l'homme de tous.

Il ne saurait y avoir de culture de paix si l'on ne promeut la compréhension, la tolérance et la solidarité, ainsi que le respect de l'histoire, des différentes religions et du caractère unique de chaque nation. Instaurer une culture de la paix exige de respecter la diversité culturelle.

Nous observons avec préoccupation certaines doctrines qui promeuvent le choc des civilisations, qui diabolisent des cultures et des religions millénaires. Toute doctrine basée sur la supériorité raciale ou culturelle doit être énergiquement rejetée. Il est également inacceptable que d'aucuns aient la prétention d'assimiler certaines cultures ou religions au terrorisme et à la violence.

Pour parvenir à instaurer une culture de paix dans le monde, il importe de parvenir à des compromis

clairs et d'entreprendre des actions concrètes afin de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement. Il importe également d'éliminer les obstacles qui empêchent l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination.

Il ne pourra y avoir de culture de paix tant que l'on ne reconnaîtra pas qu'il est inadmissible d'acquérir des territoires en faisant la guerre et tant que certains États agiront à l'encontre de la Charte et du droit international. On ne saurait promouvoir une culture de paix en menaçant la souveraineté et l'indépendance d'autres nations. Comment est-il possible d'instaurer une culture de paix si, d'un côté, les dépenses militaires annuelles augmentent à un rythme vertigineux – elles atteignent déjà le chiffre record de 1 531 milliards de dollars – alors que d'un autre côté, 925 millions de personnes souffrent de la faim, soit quasiment un sixième de la population mondiale?

Une excellente contribution à la culture de la paix serait d'inscrire dans les programmes scolaires l'étude des différentes cultures et civilisations. Cette initiative pourrait englober l'enseignement des langues, de l'histoire et de la philosophie des civilisations.

Les moyens de communication et d'information ont également un rôle important à jouer dans la diffusion des valeurs humaines. Il importe de promouvoir un comportement éthique et responsable de ces médias pour qu'ils contribuent au respect mutuel et au dialogue entre les civilisations.

Cuba appuie la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix ainsi que le Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations et son programme d'action. D'autre part, nous appuyons les programmes et les initiatives de l'UNESCO dans ce domaine.

Il est possible de construire un monde meilleur. Comme le déclare sagement la Constitution de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». La solution est entre nos mains. Nous devons agir sans plus attendre pour que la culture de la paix et l'Alliance des civilisations s'imposent finalement face à la culture de la violence et de la guerre.

**M. Kleib** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens, pour commencer, à remercier le Secrétaire général de son rapport sur le dialogue entre les cultures, les religions et les civilisations (A/65/269). Nous remercions également le Directeur général de l'UNESCO pour son rapport sur les activités menées durant la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, 2001-2010 (voir A/65/299).

L'Indonésie se félicite du rôle que jouent les différentes entités des Nations Unies en matière d'appui à la coopération mondiale entre les cultures, les religions et les civilisations. Par ailleurs, l'Indonésie apprécie profondément les efforts déployés par le Forum tripartite consacré à la coopération œcuménique pour la paix et l'Alliance des civilisations pour promouvoir une culture de paix.

L'action visant à promouvoir une culture de paix représente une partie importante de l'interaction entre toutes les cultures et toutes les civilisations. Le dialogue et la coopération entre les peuples, les cultures, les religions, les confessions et les civilisations est essentiel à la croissance d'une culture mondiale de paix. Il ne fait aucun doute que l'avenir de l'humanité dépend en grande partie de la coexistence pacifique et de la coopération entre les civilisations, les cultures et les religions.

Malheureusement, la haine religieuse et l'intolérance, au lieu de diminuer, sont en progression.

En dépit de la polarisation récente des peuples, la discrimination fondée sur la religion et le racisme tendant à être de plus en plus forts, nous continuons de croire que ce qui nous unit est bien plus puissant que ce qui nous sépare. Nous pensons qu'il est toujours possible de promouvoir et de célébrer nos valeurs communes. Nous sommes tenus de faire en sorte que la riche diversité culturelle du monde soit appréciée à sa juste valeur, c'est-à-dire comme une bénédiction divine.

Cette diversité constitue l'inestimable patrimoine commun de l'humanité, que nous devrions glorifier et chérir. Pour tirer parti de la diversité, nous devons redoubler d'efforts pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, y compris contre la discrimination fondée sur la religion ou les convictions.

Le monde étant aujourd'hui de plus en plus interdépendant, l'action d'un petit groupe isolé peut avoir des effets négatifs considérables sur l'ensemble de la communauté internationale. Comme nous l'avons constaté encore récemment, l'extrémisme religieux du chef d'une minorité religieuse locale peut gravement nuire à l'harmonie entre les croyances et à la paix mondiale.

L'Indonésie aimerait par conséquent que les efforts visant à promouvoir une culture de paix soient davantage axés sur les éléments minoritaires aux niveaux stratégiques de la société, en particulier sur ceux qui dirigent des groupes de personnes. À cet égard, nous sommes préoccupés par l'absence d'instrument normatif négocié au niveau multilatéral qui permette d'atténuer l'extrémisme religieux. C'est un idéal que nous devons nous efforcer de concrétiser.

L'Indonésie est fermement résolue à promouvoir une culture de paix. Nous appuyons sans réserve les initiatives visant à régler les problèmes liés à la diversité culturelle, car elles sont similaires à celles que nous menons déjà en Indonésie. L'histoire de l'Indonésie est marquée par le dialogue et la compréhension mutuelle entre les croyances et les cultures. C'est ainsi que nous avons fabriqué, à partir des nombreux éléments propres aux cultures et aux traditions de nos différentes ethnies, le tissu commun de notre nation. En Indonésie, le dialogue est un moyen privilégié de garantir la cohésion et la coexistence pacifique des différentes communautés, d'assurer la stabilité et de promouvoir le développement au niveau national.

En outre, nous faisons entendre la voix des modérés qui serait autrement étouffée par le bruit des extrémistes. En Indonésie, nous recourons au dialogue entre les religions et les cultures aux niveaux régional, interrégional et mondial. Nous avons organisé des dialogues de ce type en coopération avec d'autres gouvernements, des organisations internationales, la société civile et les médias. Ici, à l'ONU, nous avons toujours appuyé toutes les résolutions relatives à la question de la culture de la paix.

L'Indonésie attache en outre une grande importance aux initiatives prises par les États Membres pour promouvoir le respect de la diversité, de la liberté, de la justice et de la tolérance. Toutes les initiatives menées en vue de promouvoir le dialogue entre les religions, les cultures et les civilisations font désormais

partie intégrante d'un réseau mondial de coopération pour la promotion de la paix et de l'harmonie.

Il importe toutefois de souligner que ces initiatives, aussi nombreuses soient-elles, ne sont pas suffisantes si elles restent confinées à des salles de conférence. Nous devons par conséquent reconnaître qu'en effet, le dialogue n'est pas une fin en soi. Tous les débats organisés à travers le monde aujourd'hui n'auront aucune utilité s'ils ne mènent pas à une action concertée au niveau local.

Il nous appartient de veiller à ce que ces dialogues aboutissent à la création de communautés œuvrant pour le bien-être de leurs semblables tout en s'éclairant les unes les autres sur le besoin de compréhension et de respect mutuels. Le dialogue devrait dynamiser les groupes communautaires qui contribuent de manière positive à la vie du pays en encourageant et en incitant le Gouvernement à adhérer aux principes démocratiques et à promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés individuelles, indépendamment de leur appartenance ethnique ou de leur religion. Le dialogue devrait aboutir à la construction de sociétés qui apprécient les qualités et les points de vue particuliers d'autres peuples.

Si tous les pays favorisaient la mise en place de telles communautés, l'instauration d'une culture mondiale de paix serait en très bonne voie.

**M. Cabactulan** (Philippines) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, au nom de la République des Philippines, à remercier le Président pour la manière avisée avec laquelle il conduit les travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Alors que la communauté internationale s'efforce de réaliser nos objectifs communs de paix durable, de progrès et de prospérité, je souhaite faire part de la ferme volonté des Philippines de travailler en étroite coopération avec le Président et nos partenaires pour traduire dans les faits notre vision commune de notre avenir et de celui des générations futures.

Nous nous réunissons à une période qui offre de formidables perspectives mais est aussi marquée par de nombreux défis. Les avancées technologiques, qui se succèdent à un rythme effréné, laissent espérer que le rapprochement entre nos peuples s'intensifiera. Cependant, alors que différents peuples et communautés se rapprochent dans un esprit de compréhension et de générosité pour promouvoir la

paix et la coexistence pacifique, d'autres cherchent à briser ces liens de bonne volonté qui ont rassemblé tant de peuples. Ces éléments de l'ombre ont pour objectif d'infliger douleur et souffrances, d'attiser la rancœur et l'animosité et de faire régner la violence et la peur dans le monde.

Il est regrettable que nos populations soient victimes de la violence sous ses multiples formes atroces. Ceux qui sèment la confusion, le doute et la suspicion provoquent l'éclatement de nos sociétés. Ils s'attaquent à ceux qui sont privés de droits et sont marginalisés et exploitent subrepticement les croyances, la culture et la religion d'autres groupes pour promouvoir et justifier leurs sinistres objectifs. Les croyances, les cultures et les religions ont été dénaturées et utilisées pour plonger des populations dans le désespoir et commettre des actes de violence.

Les Philippines s'associent aux pays qui condamnent ces actes de violence, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. Les Philippines affirment également que de tels actes ne devraient en aucune manière être associés à une quelconque culture, croyance ou religion.

Pour les Philippines et, de fait, dans le monde entier, la foi, la culture et la religion donnent de l'espoir sur terre à des millions de personnes et les incite à considérer les autres comme leurs semblables et à œuvrer avec d'autres à l'instauration d'un monde plus ouvert et plus compréhensif. Cette conviction nous a conduit à nous appuyer sur la force collective de la communauté mondiale pour consolider les fondations d'un monde respectueux de la diversité humaine.

Le conflit civil dans le sud des Philippines a mis en lumière l'importance du dialogue interreligieux pour promouvoir la compréhension, la paix, la coopération et le développement auprès des parties prenantes. Dans le même ordre d'idées, la région de Mindanao célébrera encore cette année la Semaine de la paix, lancée au milieu des années 90. Nous poursuivons nos efforts, le dialogue interconfessionnel et la réconciliation constituant toujours des éléments essentiels du plan de développement à moyen terme des Philippines.

Afin que la communauté mondiale participe à ces efforts, les Philippines ont été, en 2004, à l'origine de la résolution 59/23, sur la promotion du dialogue entre les religions. Cette résolution a marqué un tournant en

ce qu'elle a ouvert la voie à la mise en place sous l'égide de l'ONU de partenariats et d'une coopération entre les religions au service de la justice et de la paix.

Depuis, plusieurs résolutions relatives au dialogue entre les confessions, les religions et les civilisations ont été adoptées par consensus : la résolution 60/10, intitulée « Promotion du dialogue entre les religions et de la coopération en faveur de la paix »; les résolutions 61/221, 62/90 et 63/22, présentées conjointement par les Philippines et le Pakistan entre 2006 et 2008; et la résolution 64/81, également présentée conjointement par les Philippines et le Pakistan, sur la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix.

Parmi les résultats concrets de ces résolutions figurent la tenue par l'Assemblée générale du Dialogue de haut niveau sur l'entente et la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix, la désignation du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales comme coordonnateur du Secrétariat, chargé de traiter, au sein du système des Nations Unies des questions liées au dialogue entre les cultures, les religions et les civilisations, et la proclamation de 2010 en tant qu'Année internationale du rapprochement des cultures.

Il a été créé un groupe restreint composé de 16 pays, de 3 entités des Nations Unies et du Comité des organisations non gouvernementales d'inspiration religieuse qui comprend 110 membres, en prévision de la Conférence sur la coopération œcuménique pour la paix tenue en 2005 au Siège de l'ONU. Ce groupe est devenu la troïka du Forum tripartite consacré à la coopération œcuménique pour la paix, qui comprend désormais 55 gouvernements, 15 organismes des Nations Unies et 110 organisations non gouvernementales d'inspiration religieuse accréditées auprès de l'ONU. Cela a permis de développer un nouveau modèle d'entente et de coopération, qui est un modèle alimenté par la foi et inspiré par l'amour.

De même, un sommet informel des dirigeants mondiaux ayant la même optique s'est tenu en 2005 en marge de l'Assemblée générale et a adopté une déclaration exhortant les pays à faire des efforts pour promouvoir le dialogue et la coopération entre les cultures, les religions et les civilisations. Un sommet

informel similaire qui était prévu cette année a été reporté à l'année prochaine, de sorte qu'il puisse être immédiatement précédé d'une réunion ministérielle.

Outre ces faits positifs au sein de l'ONU, cinq dialogues interconfessionnels régionaux se sont tenus dans la région de l'Asie-Pacifique : à Jakarta; à Cebu (Philippines); à Waitangi (Nouvelle-Zélande); à Phnom Penh; et à Perth (Australie). Au niveau interrégional, six dialogues interconfessionnels ont été organisés dans le cadre de la Réunion Asie-Europe : à Bali (Indonésie); à Larnaca (Chypre); à Nanjing (Chine), ainsi qu'à Amsterdam, à Séoul et à Madrid.

Les réunions suivantes ont également eu lieu : la troisième édition du Global Inter-Media Dialogue à Bali; la Conférence mondiale sur le dialogue, à Madrid; la sixième réunion générale du Forum public mondial « Dialogue des civilisations », à Rhodes (Grèce); le deuxième Forum de l'Alliance des civilisations, à Istanbul (Turquie); le Parlement des religions du monde en 2009, à Melbourne (Australie) et le troisième Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles, à Astana.

Prouvant ainsi clairement leur attachement au dialogue entre les religions, les Philippines ont accueilli la réunion ministérielle spéciale du Mouvement des pays non alignés sur le dialogue et la coopération œcuméniques pour la paix en décembre 2009 à Manille. Cette réunion, à laquelle ont participé 118 États membres du Mouvement des pays non alignés, a été la première de ce type à intégrer la société civile, en particulier les organisations religieuses et confessionnelles, en tant que partenaires des gouvernements dans des domaines aussi importants que la paix et le développement.

Ces autorités, ainsi que d'autres efforts similaires, sont décrits dans un livre intitulé « La paix par le dialogue interconfessionnel : la diplomatie philippine et la promotion de l'entente, du respect et de la tolérance mutuels ». Nous sommes heureux d'offrir des exemplaires de ce livre aux membres de l'Assemblée.

En avril 2010, j'ai eu l'honneur de participer à la manifestation spéciale organisée pour célébrer la proclamation de 2010 en tant qu'Année internationale du rapprochement des cultures. Cette manifestation, qui a précédé de peu la Conférence des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, que les Philippines ont présidée, a marqué l'apogée des

efforts inlassables que nous avons consentis pendant de nombreuses années.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Il est essentiel de maintenir cet élan et de faire participer toutes les parties prenantes au processus de dialogue interconfessionnel. L'antagonisme entre, d'une part, ceux qui œuvrent ensemble en faveur du dialogue, de la tolérance, de l'entente et du respect et, d'autre part, ceux qui veulent nous plonger tous dans l'abîme de la suspicion, du sectarisme, de la confusion et de la violence subsiste. Nous devons continuer à aller de l'avant ensemble.

Pour leur part, les Philippines continueront à coopérer étroitement avec leurs partenaires et à les consulter en vue de la présentation d'un nouveau projet de résolution sur le point de l'ordre du jour relatif à la culture de la paix. Nous souhaitons élargir le dialogue interconfessionnel pour y inclure notamment le dialogue avec les peuples autochtones. Nous devons veiller à ce que, sur la voie qui mène à une paix et un développement renforcés, le dialogue soit aussi ouvert et large que possible.

Nous nous félicitons de la présentation par la Jordanie du projet de résolution sur la Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle (A/65/L.5) qui nous rappelle nos obligations constantes, et nous allons consulter les autres coauteurs sur le meilleur moyen de faire avancer la proposition tendant à proclamer une décennie du dialogue entre les religions, en attendant le rapport du Secrétaire général sur cette question à la soixante-sixième session.

Nous encourageons tous les États Membres à soumettre leurs observations sur le rapport du Secrétaire général concernant cette question. Nous exhortons également tous les États Membres à participer activement aux efforts visant à promouvoir le dialogue interconfessionnel.

Le chemin à parcourir est encore long. Cependant, nous sommes sûrs que nous arriverons à bon port, car nous franchissons progressivement des étapes décisives. Pleinement résolus à faire de notre vision une réalité, nous continuerons d'avancer sans nous laisser décourager, en apprenant les uns des autres, en nous comprenant mutuellement et en respectant les autres comme nous nous respectons nous-mêmes.

**M. Dos Santos** (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais au nom du Gouvernement paraguayen, remercier le Secrétaire général de son rapport sur le point 15 de l'ordre du jour intitulé « Culture de paix » (A/65/269) et de sa note transmettant le rapport du Directeur général de l'UNESCO (A/65/299). Nous sommes convaincus que ces documents contribueront à notre débat d'aujourd'hui.

La délégation paraguayenne voudrait s'exprimer une fois de plus en faveur de la culture de la paix et contribuer avec détermination au noble objectif de l'ONU et de ses Membres, à savoir assurer une entente large et profonde entre les différentes cultures. C'est la raison pour laquelle nous avons appuyé et continuerons d'appuyer avec enthousiasme les initiatives en faveur du dialogue entre différents peuples, gouvernements et religions.

Pour l'humanité, unique par ses origines mais diverse dans ses manifestations culturelles, le dialogue est la seule voie à suivre pour venir à bout de l'injustice et de la violence qui la dégradent. Le dialogue est fondé sur l'acceptation de la diversité. Dans la violence, il n'y a pas d'acceptation, contrairement au dialogue. La violence vise l'élimination des idées différentes ou du moins, tente de le faire. Un véritable dialogue ne sera possible que si nous acceptons, ou mieux encore, lorsque nous tolérerons les différences culturelles et religieuses qui caractérisent chaque peuple et chaque communauté nationale, mais qui en fin de compte font toutes partie intégrante de l'humanité.

Afin de promouvoir le dialogue entre les cultures et les civilisations, ma délégation voudrait proposer que l'ONU proclame le 30 juillet, Journée mondiale de l'amitié, de façon à contribuer à l'édification d'une société mondiale plus fraternelle, favorisant ainsi la culture de la paix, le respect et l'acceptation d'autrui au niveau mondial, sans discrimination aucune. Cette initiative, qui est une tradition dans mon pays depuis plus de 50 ans, bénéficie de l'appui institutionnel du Gouvernement. Elle figure dans le document A/64/883 qui a été distribué et a été annoncée dans cette auguste salle de l'Assemblée générale, lors du débat général de la présente session par le Ministre des relations extérieures de mon pays, à titre de proposition visant à renouveler les sentiments d'appréciation et de reconnaissance mutuelles entre nos peuples (voir A/65/PV.23).

En temps opportun, notre délégation consultera les pays et les groupes régionaux, en vue de présenter bientôt un projet de résolution instituant la Journée mondiale de l'amitié. C'est pourquoi nous sollicitons dès maintenant l'appui de toutes les délégations pour que cette initiative aboutisse.

**M. Salsabili** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Nous sommes présents ici aujourd'hui pour un débat conjoint consacré à deux points de l'ordre du jour étroitement liés entre eux afin d'assurer le suivi des progrès réalisés dans nos activités concernant le renforcement de la promotion d'une culture de paix et la mise en œuvre du Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations grâce à l'entente et à la coopération entre les religions, les cultures et les civilisations. Je voudrais remercier le Secrétaire général et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de tous les efforts qu'ils ont déployés pour établir les deux rapports incitant à la réflexion qui figurent dans les documents A/65/269 et A/65/299 sur ces deux points très importants inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

La diversité culturelle qui est au cœur de ces deux points de l'ordre du jour, « Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations » et « Culture de paix », fait l'objet d'un examen et d'une réflexion approfondis dans ces deux rapports en tant qu'aspect réel et fondamental des relations régionales et internationales actuelles. Cette réalité fondamentale ne doit pas être considérée comme un obstacle à notre action collective visant à promouvoir le dialogue et l'entente.

Le respect de la diversité culturelle aux niveaux national et international et la reconnaissance du fait que la diversité culturelle est une source d'unité et non pas de division au sein de la communauté internationale permettront effectivement de promouvoir la paix et la sécurité. La diversité culturelle représente donc un atout qui enrichit le patrimoine culturel commun de l'humanité. En conséquence, maintenir la domination culturelle par des politiques d'hégémonie culturelle et chercher à éliminer les identités culturelles à travers le processus de mondialisation servent à porter un grave coup à la promotion des droits de l'homme, à la coopération internationale et à l'enrichissement mutuel de la vie culturelle de l'humanité.

D'autre part, respecter et comprendre les autres pourraient être considéré comme des composantes clés du renforcement de la coopération internationale. Écouter les autres au lieu de les contredire ou de les insulter est une pratique qu'il faudrait cultiver et promouvoir entre tous les acteurs de la politique internationale à tous les niveaux. La mondialisation, en tant que processus, peut certes poser des défis, mais elle peut aussi créer des possibilités dans ce domaine.

Dans notre monde de plus en plus interdépendant, les mesures répressives pourraient revêtir la forme de la désinformation par l'intermédiaire des médias mondiaux et des technologies modernes de communication. L'intolérance religieuse, notamment l'islamophobie, résultant des politiques agressives des médias, vise à diaboliser certaines cultures et religions et peut conduire en fin de compte à la haine et à l'exclusion. Il faudrait empêcher cela par l'adoption d'un plan novateur et différent pour assurer la coopération internationale entre toutes les nations.

Nous pensons que la diversité est nécessaire à la prospérité de l'humanité. Nous devrions résister aux perceptions et aux tentations qui dressent les individus, les groupes et les pays les uns contre les autres. Il faudrait avant tout débattre des moyens d'éliminer la diffamation des religions et la discrimination fondée sur la religion ou la conviction. L'intolérance religieuse, la propagation de la haine, la xénophobie et la discrimination raciale ne sont que quelques exemples parmi d'autres des problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée depuis longtemps. Nous avons été nombreux à condamner avec véhémence la diffamation des religions, mais nous continuons d'assister à des actions délétères contre certaines religions et leurs livres sacrés, leurs convictions et leurs adeptes. Le projet récent de brûler le Coran, qui est le livre sacré de plus de 1,6 milliard de musulmans dans le monde, offre un très bon exemple de ces actes criminels. Les États devraient réprimer comme il se doit de telles actions.

Cet acte alarmant a servi également de mise en garde contre la tendance croissante à l'adoption et l'application de lois et de politiques nationales discriminatoires contre une religion. Les tentatives de stigmatisation de certains groupes de personnes, notamment les personnes appartenant à certains groupes ethniques ou certaines minorités religieuses, sur la base de leur religion sous divers prétextes liés aux questions de sécurité et d'immigration illégale,

comptent parmi les obstacles les plus importants à notre action en faveur du respect de la diversité culturelle.

L'amélioration des politiques culturelles des États Membres aux niveaux national et régional afin de renforcer concrètement le respect de la diversité culturelle et le dialogue entre les cultures pourraient être un moyen de remédier à cette situation. Le Centre pour les droits de l'homme et la diversité culturelle du Mouvement des pays non alignés établi à Téhéran contribue actuellement activement à la promotion de cette idée.

Outre les manifestations célébrant la proclamation de 2010 en tant qu'Année internationale du rapprochement des cultures, le respect des cultures traditionnelles communes fait partie des autres actions concrètes menées dans le cadre du processus de promotion de la diversité culturelle considéré comme un outil de coopération permettant de renforcer la paix entre les différentes nations.

Le 23 février, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la résolution 64/253, intitulée « Journée internationale du Novruz ». Cette résolution est le fruit des efforts conjoints de huit États Membres, y compris la République islamique d'Iran. Si la résolution réaffirme les buts et principes énoncés dans la Charte, en particulier en ce qui concerne la réalisation de la coopération internationale dans les domaines économique, social et intellectuel et rappelle, entre autres, la résolution 56/6 relative au Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations ainsi que la Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale, elle affirme également la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, adoptée par l'UNESCO, notamment l'appel à une plus grande solidarité fondée sur la reconnaissance de la diversité culturelle, sur la prise de conscience de l'unité du genre humain et sur le développement des échanges interculturels. La résolution souligne qu'il faut parvenir à une compréhension objective de toutes les civilisations et favoriser les échanges constructifs et la coopération entre les civilisations grâce au renforcement des liens entre les peuples sur la base du respect mutuel et des idéaux de paix et de bon voisinage. Les traditions et les rites du Novruz sont le reflet des antiques coutumes culturelles des civilisations de l'Orient et de l'Occident qui ont influencé ces civilisations par l'échange de valeurs humaines.

Enfin, je voudrais confirmer que la promotion du dialogue entre les civilisations et les cultures est une composante essentielle de la mission et des activités de l'UNESCO et a amené cette organisation à une lourde part de ce travail. Gardant cela à l'esprit, ma délégation n'épargnera aucun effort pour apporter sa coopération lors de la prochaine réunion du Haut Panel sur la paix et le dialogue entre les cultures de l'UNESCO, qui sera convoquée par le Directeur général de l'UNESCO au cours des deux prochains mois au Siège de l'ONU, ici à New York, pour envisager de nouveaux moyens et de nouvelles modalités d'action.

**M. Haroon** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué ce débat très important de l'Assemblée générale ce matin. À en juger par le nombre de participants, il ne fait aucun doute que la paix ne suscite pas le même enthousiasme au sein de l'Assemblée générale que les élections il y a quelques jours, lorsque tous les sièges étaient occupés. Et naturellement, comme nous le savons, tout ce qui est sujet à controverse ne peut que nous éloigner de la paix. Compte tenu de ce que je vois aujourd'hui, je crains donc que nous soyons encore loin de pouvoir véritablement instaurer une culture de paix.

Je ne suis pas vraiment sûr que nous ayons bien fait de ne pas inclure la culture de paix dans les objectifs du Millénaire pour le développement et que nous ayons agi ainsi dans l'intérêt ou non de cette institution, mais il est certain que cette question est très importante.

Nous commençons par dire que tout ce qui devient sujet à controverse constitue une menace pour la paix, mais je pense que cela va plus loin. Les politiques et les idéologies qui créent des divisions existeront toujours, tout comme la conviction que les plus puissants ont le droit d'imposer aux autres un mode de vie donné. Je pense que le plus grand obstacle à tout progrès valable est que, lorsque nous sommes dans cette salle, nous parlons tous de nos conceptions, de nos pays, de nos délégations et de nos groupes. Si nous continuons sur cette voie, je ne suis pas vraiment sûr que la paix puisse l'emporter. Il se peut que le calme règne en apparence et que l'on s'abstienne de dire certaines choses par respect pour les sensibilités de chacun, mais il est certain que la paix ne règnera pas dans le monde ou dans cette salle, autrement qu'en apparence.

Le Charte de l'Organisation a énoncé les principes que nous devons suivre : pratiquer la tolérance, vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales et favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. Je pense que dès l'instant où la Charte énonce le principe du bon voisinage, elle semble exclure ceux qui, au-delà de nos frontières, se considèrent comme inattaquables ou invulnérables en tant qu'États souverains.

La paix ne devrait pas être le simple prolongement des relations de bon voisinage. La paix devrait aller au-delà et exister en tant que culture. Tel est notre message aujourd'hui. Je pense que la Charte ne suffit pas. En fait, il n'y est pas question de ce que nous essayons de réaliser.

En 1999, nous avons réaffirmé notre intention de continuer à œuvrer à la réalisation de la coexistence pacifique conformément à la Charte des Nations Unies. Cette déclaration était fondée sur les principes de la coopération multilatérale, du respect de la vie, de la promotion et de la pratique de la non-violence grâce à l'éducation, au dialogue, à la coopération et à l'attachement au règlement pacifique des différends.

Or, pour ce qui est du règlement pacifique des différends, je crains que nulle part dans le monde, étant donné que des accidents survenus dans des rues étroites peuvent servir de prétexte à de petites, voire de grandes émeutes, nous n'avons pas vraiment même imaginé instaurer une culture qui puisse promouvoir plutôt la paix. Et l'histoire a montré qu'aucun traumatisme causé par de tels différends ne peut déboucher sur la paix.

Les plus grands changements intervenus dans l'histoire ont eu lieu au lendemain de conflits qui ont modifié la façon de penser de l'humanité. Ils ont changé la façon dont la planète s'achemine vers un avenir meilleur. Je crains que cette culture ne puisse pas naître d'une absence de conflit lorsque les conflits sont réglés par un verbiage que ne peuvent pas comprendre ceux qui signent les documents. Ces conflits devront être résolus à leur manière. C'est grâce à ce mode de résolution qu'un changement aura lieu, et non pas grâce aux mots figurant dans un document.

Je sais que nous partageons un ensemble de valeurs universelles. La paix est le message fondamental de toutes les religions. Il n'y a pas que la

guerre qui fasse obstacle à la paix, mais c'est l'un des principaux indicateurs de l'absence de paix. La première guerre qu'a connue cette planète a, en fait, eu lieu au premier siècle de la nouvelle ère lorsque le judaïsme a été rejoint par le christianisme et, plus tard, par l'islam. Les religions monothéistes ont, au cours de l'histoire, été responsables de plus de guerres et de souffrances que n'importe quelle autre institution avant elles. Pourtant, leur profession de foi est fondée sur le principe de paix.

Nous devons donc comprendre que c'est la paix que nous recherchons. La culture de cette paix n'est pas facile à définir. Si Charles I<sup>er</sup> d'Angleterre n'avait pas aboli le Parlement et renvoyé le Parlement croupion, les changements qui ont apporté la démocratie et le Commonwealth en Angleterre n'auraient probablement jamais eu lieu. Pourtant, de cette catharsis et de ce traumatisme est né un engagement très ferme à guider le monde vers une paix meilleure.

Malheureusement, la religion continue d'avoir la mainmise sur la haine. La haine est une arme très puissante dans les mains des différentes religions, lesquelles en font usage de manière impitoyable. L'anéantissement de la culture maya en Amérique centrale n'a pas été fondée sur une profession de paix et d'amour, mais sur la haine et la volonté d'exterminer toute une culture – on n'a pas seulement exterminé un peuple, mais aussi incendié ses célèbres bibliothèques qui, d'après ce que l'on sait aujourd'hui, auraient été les plus grands dépositaires au monde d'écrits sur la science, l'éducation et l'histoire.

Nous pouvons voir aujourd'hui, dans diverses régions du monde, toutes sortes de malentendus liés à la religion. On en a eu récemment un exemple ici en Amérique où l'on s'est servi de la haine pour essayer de créer un choc des civilisations à la Samuel Huntington. Je pense que nous avons eu beaucoup de chance que l'on se soit rendu compte du stratagème et je dis cela avec le plus grand respect pour de nombreuses organisations, non seulement pour le Gouvernement des États-Unis, mais aussi pour l'Organisation de la Conférence islamique qui a suivi de près la question et qui a mis fin à la controverse.

Nous devons nous unir pour dénoncer ceux qui, au nom de la religion, proposent des programmes que les peuples du monde ne peuvent plus accepter. Il est certes important de trouver un terrain d'entente mais je

pense qu'au-delà de cela, parmi les autres éléments importants nécessaires, il y a d'abord l'éducation. Un autre élément serait une approche facilement accessible, honnête et sincère de la justice. Le troisième serait, à mon avis, de convenir d'un programme conjoint qui proclame et qui souligne la nécessité d'inscrire la culture de la paix au préambule de toutes les constitutions du monde – ne pas se contenter de simples déclarations d'intention, mais le faire en toute connaissance de cause. Une loi devrait être adoptée dans ce sens.

Je dirais que, lorsque nous avons coparrainé avec les Philippines l'introduction dans cette Assemblée de l'harmonie interconfessionnelle, que lorsque nous nous exprimons par différents canaux au niveau de cette assemblée et, enfin, lorsque je vois mes collègues de la Mission de l'Inde assis ici, je dirais que nous avons parcouru du chemin dans nos efforts pour promouvoir la compréhension. Une compréhension qui s'est manifestée de manière sublime lors de la finale du plus prestigieux tournoi de tennis au monde aujourd'hui, l'US Open, où il importait pour l'Inde et le Pakistan, je

pense, de montrer au monde que nous pouvons aussi progresser vers la paix.

Nous savons qu'il est de plus en plus nécessaire de promouvoir l'harmonie dans toutes ses manifestations, et nous pensons qu'il est nécessaire de mettre de côté les défis et de les remplacer par des accords. Nous devrions cesser le harcèlement et le remplacer par la tolérance. Nous devrions remplacer la haine par la compréhension. C'est la coopération, et non le choc des civilisations, qui doit servir de paradigme pour notre avenir sur cette planète. Pour laisser un monde meilleur à nos enfants, nous devons assumer conjointement la responsabilité de souligner et de propager nos valeurs communes de paix, de tolérance, d'égalité et de partage – que nous avons oubliées – et de respect pour l'humanité. Nous devrions encourager la prochaine génération à recourir à l'éducation et aux échanges non seulement pour s'adapter à la modernité, mais pour faire que la modernité et la technologie participent à l'avènement d'un monde meilleur et plus pacifique pour tous.

*La séance est levée à 13 h 10.*